



Agence canadienne  
d'inspection des aliments

Canadian Food  
Inspection Agency

# Agence canadienne d'inspection des aliments

## **Plan ministériel de 2026-2027**

---

L'honorable Marjorie Michel, C.P., députée

Ministre de la Santé

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de la Santé, 2026

No de catalogue : A101-10F-PDF

ISSN : 2371-7394

Also available in English under the title : Canadian Food Inspection Agency 2026 to 2027  
Departmental Plan

# Plan ministériel de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour 2026 à 2027

## Table des matières

- [En un coup d'œil](#)
- [Message de la ministre](#)
- [Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes](#)
  - [Responsabilité essentielle 1 : Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains](#)
  - [Services internes](#)
- [Considérations à l'échelle du ministère](#)
  - [Priorités gouvernementales connexes](#)
  - [Principaux risques](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
  - [Dépenses](#)
  - [Financement](#)
  - [État des résultats condensé prospectif](#)
  - [Ressources humaines](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Définitions](#)

## En un coup d'œil

Le présent plan ministériel précise les priorités, les projets et les coûts connexes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au cours des trois exercices à venir.

Les plans sont axés sur les priorités énoncées dans les [lettres de mandat](#), ainsi que sur [la vision, la mission, la raison d'être et le contexte opérationnel](#) de l'ACIA.

## Priorités du ministère

L'ACIA a défini les grandes priorités suivantes en 2026 à 2027 :

Le plan ministériel 2026 à 2027 de l'ACIA est parfaitement conforme au mandat législatif de l'agence, qui consiste à protéger la santé alimentaire, végétale et animale des Canadiens. Il soutient également les priorités du gouvernement du Canada en matière de santé publique, de croissance économique et de durabilité. Guidée par sa Vision stratégique 2025 à 2028, l'ACIA s'engage à s'assurer de protéger les ressources végétales et animales du Canada afin de maintenir et d'obtenir de nouveaux accès aux marchés internationaux pour les entreprises canadiennes grâce à l'harmonisation réglementaire, à la capacité de réaction et à la collaboration mondiale. Les priorités et les résultats prévus définissent l'orientation des travaux de l'ACIA pour l'année à venir.

## **Assurer la salubrité des aliments des Canadiens et protéger nos ressources animales et végétales**

- Optimiser les réglementations reconnues à l'échelle internationale et fondées sur la science et l'innovation
- Améliorer la gestion et la préparation aux situations d'urgence
- Mettre l'accent sur la conformité et l'application de la loi, la surveillance fondée sur les risques et les règles adaptées au numérique

## **Permettre aux entreprises de contribuer, de croître et de soutenir l'économie canadienne**

- Faciliter le commerce grâce à une réglementation fondée sur la science et à la coopération internationale
- Soutenir la diversification des échanges commerciaux en facilitant l'accès à de nouveaux marchés internationaux et émergents
- Innover dans la prestation de services et adopter des outils numériques pour soutenir l'accès aux marchés et la croissance économique

## **Valoriser et investir dans le personnel**

- Favoriser un milieu de travail sûr, inclusif et favorable
- Accorder la priorité à la formation, aux compétences numériques et à la reconnaissance des employés
- Donner au personnel les moyens de se développer, de diriger et d'innover

## **Examen exhaustif des dépenses**

Le gouvernement s'engage à limiter la croissance des dépenses opérationnelles quotidiennes afin de réaliser des investissements qui favoriseront la croissance économique et dont bénéficiera la population canadienne.

Dans le cadre de cet engagement, l'ACIA prévoit les réductions de dépenses ci-dessous.

- **2026 à 2027** : 3 800 000 \$
- **2027 à 2028** : 70 300 000 \$
- **2028 à 2029** : 80 500 000 \$

L'ACIA atteindra ces réductions en prenant les mesures ci-dessous :

- assurer la responsabilité de chaque secteur d'activité
- réduire les activités de recherche non essentielles afin de se concentrer sur les méthodes de diagnostic hautement prioritaires et consolider les services de laboratoire afin de se concentrer sur les tests essentiels et d'éviter le recours à des mises à niveau coûteuses
- accroître l'efficacité et mieux soutenir nos exportateurs en investissant dans des plateformes numériques sécurisées et la numérisation des certificats d'exportation
- mettre en œuvre des changements dans certains domaines de la prestation des programmes afin de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires et de moderniser ses

programmes, tout en continuant à se concentrer sur ses activités essentielles et ses priorités à haut risque. Cela comprend :

- le passage des certificats d'exportation d'animaux de compagnie sur papier à des plateformes numériques modernisées
- la mise hors service de certaines stations de lavage de véhicules
- l'abandon des services de règlement des différends redondants concernant la qualité alimentaire
- la suppression des fonctions qui ne sont plus nécessaires pour traiter les risques sanitaires liés au commerce des animaux de compagnie

Les chiffres figurant dans le présent plan ministériel reflètent ces réductions.

## Faits saillants de l'ACIA en 2026 à 2027

Le plan ministériel 2026 à 2027 de l'ACIA s'appuie sur la Vision stratégique 2025 à 2028 de l'agence, qui oriente les priorités de travail, éclaire la prise de décisions et met l'accent sur la réalisation de résultats significatifs pour les Canadiens. Ce plan définit les principales priorités pour faire progresser la vision de l'agence, qui est d'être un leader mondial en matière de sécurité alimentaire, de protection végétale et des animaux de notre pays et de gestion des risques, tout en soutenant l'économie et l'expansion du marché. Ceci est possible grâce à une main-d'œuvre habilitée à protéger les Canadiens et à soutenir les intérêts canadiens dans l'ensemble de ses activités. Ces efforts aident l'ACIA à se tenir prête à relever les nouveaux défis liés à l'approvisionnement alimentaire du Canada et à ses ressources végétales et animales. La préparation de l'ACIA s'appuie sur des réglementations avant-gardistes et des outils numériques qui permettent au personnel d'agir avec précision, résilience et une plus grande efficacité. Parmi les initiatives clés pour l'année à venir, citons le lancement d'une nouvelle plateforme d'inspection numérique et le renforcement de la collaboration avec les entreprises autochtones, deux initiatives qui soutiennent la vision de l'ACIA d'une agence plus inclusive et à la pointe de la technologie.

En 2026 à 2027, les dépenses totales prévues (y compris les services internes) pour l'ACIA sont de 839 092 362 \$ et le nombre total d'équivalents temps plein prévus (y compris pour les services internes) est de 5 768.

## Sommaire des résultats prévus

Le texte ci-dessous présente un résumé des résultats que le ministère compte atteindre en 2026 à 2027 dans ses principaux domaines d'activité, appelés « responsabilités essentielles ».

### **Responsabilité essentielle 1 : Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains**

La principale responsabilité de l'ACIA est de protéger les Canadiens en préservant le système alimentaire canadien et les ressources végétales et animales dont nous dépendons, et en soutenant l'économie canadienne grâce au commerce des produits canadiens.

## **Les aliments vendus au Canada sont sûrs et présentés de manière exacte aux Canadiens**

L'ACIA veille au respect des règles et prévient les risques alimentaires, afin que les Canadiens puissent avoir confiance dans les aliments qu'ils achètent. Pour ce faire, l'ACIA utilisera des outils d'inspection numériques avancés et des analyses prédictives basées sur des modèles de risque afin d'identifier et de gérer plus rapidement les risques potentiels. Les activités de vérification de la conformité et d'application de la loi seront modernisées afin de garantir l'exactitude de l'étiquetage et le respect de normes de sécurité rigoureuses pour les aliments et produits alimentaires manufacturés. Les entreprises comprendront également leurs responsabilités et sauront quelles conséquences et quels recours elles peuvent attendre en cas de non-conformité. Ces mesures soutiennent l'engagement de l'ACIA en faveur d'une réglementation fondée sur la science, de la souplesse et de la confiance du public.

## **Les ressources végétales et animales sont protégées des maladies et des parasites et sont sans danger pour les Canadiens et l'environnement**

L'ACIA veille à la santé des plantes et des animaux au Canada et à leur protection contre les phytoravageurs et les maladies nuisibles. Cela permet de protéger les personnes, les agriculteurs, l'économie et l'environnement. Pour ce faire, l'agence collaborera avec les parties prenantes afin de sensibiliser à l'importance des mesures de biosécurité, d'améliorer les systèmes de surveillance et de maintenir des plans d'intervention d'urgence solides. Ces mesures contribuent à prévenir, détecter et contrer les menaces pour la santé animale, telles que la sphère multinucléée inconnue (*MSX*) et le Dermo (*Perkinsus marinus*) dans les huîtres, les espèces végétales envahissantes et les phytoravageurs comme la verrue de la pomme de terre. L'ACIA sera prête à intervenir en cas d'urgence et réagira rapidement et efficacement, en collaboration avec ses partenaires, afin de protéger les Canadiens et l'économie lorsque des situations d'urgence se présenteront. Ce travail soutient l'orientation de la vision stratégique de l'ACIA axée sur la préparation, l'adaptabilité et la protection des ressources agricoles et environnementales du Canada.

## **Les aliments, les végétaux, les animaux et les produits connexes canadiens peuvent être commercialisés à l'échelle internationale**

Grâce à la coopération internationale, l'ACIA maintient et soutient l'accès à de nouveaux marchés pour les exportations et les importations de produits agricoles, agroalimentaires, halieutiques et forestiers. Cela aide les producteurs, les récoltants et les exportateurs canadiens à vendre des aliments, des végétaux, des animaux et des produits connexes dans le monde entier et offre aux Canadiens un plus grand choix d'aliments sûrs importés au Canada. L'ACIA continuera de prendre des décisions réglementaires fondées sur des données scientifiques et conformes aux règles du commerce international, et de collaborer avec ses partenaires mondiaux afin de favoriser la prévisibilité du commerce des produits canadiens. Ces initiatives font progresser la vision stratégique de l'ACIA, qui met l'accent sur les partenariats et le leadership mondial, ce qui contribue à maintenir la réputation et la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux, ainsi qu'à renforcer la coopération avec des partenaires nationaux et internationaux de confiance, en améliorant la collaboration, les évaluations préalables à la mise en marché et la

reconnaissance mutuelle grâce à des systèmes numériques modernes. Cela contribue à son tour à permettre aux entreprises de stimuler l'innovation, soutenant ainsi la croissance et la durabilité de l'économie.

## Services internes

L'ACIA investira dans le perfectionnement de la main-d'œuvre, la numérisation et les pratiques d'approvisionnement inclusives, notamment en atteignant un objectif d'au moins 5 % d'approvisionnement auprès des Autochtones. Les services internes se concentreront sur le soutien à l'innovation, à la diversité et à l'excellence opérationnelle, afin de garantir que l'agence soit en mesure de réaliser sa vision stratégique et de relever efficacement les défis futurs.

Dépenses prévues : 666 934 957 \$

Ressources humaines prévues : 4 772

Vous trouverez de plus amples renseignements sur [salubrité des aliments et végétaux et animaux](#) dans le plan complet.

Pour obtenir des renseignements exhaustifs sur les montants totaux prévus pour les dépenses et les ressources humaines de l'ACIA, consultez la section [Dépenses et ressources humaines prévues](#) du plan complet.

## Message de la ministre



L'honorable Marjorie Michel, C.P.,  
députée  
Ministre de la Santé

En tant que ministre responsable de l'ACIA, je suis heureuse de présenter le plan ministériel de l'ACIA pour 2026 à 2027.

L'ACIA a pour mandat important de protéger l'approvisionnement alimentaire du Canada, ainsi que les ressources végétales et animales. Partout au pays, des employés dévoués, notamment des vétérinaires et des scientifiques, travaillent sans relâche pour aider à protéger les plantes et les animaux du Canada contre les maladies et les phytoravageurs nuisibles. Parallèlement, les inspecteurs de première ligne de l'ACIA travaillent sans relâche, 24 heures sur 24, pour vérifier que l'industrie respecte les normes et les règlements rigoureux du Canada en matière de salubrité des aliments. Leur professionnalisme et leur dévouement sont essentiels à la protection des Canadiennes et des Canadiens et contribuent

directement à la réputation bien méritée du Canada comme ayant l'un des systèmes de salubrité alimentaire les plus rigoureux au monde.

Le travail de l'agence soutient le secteur agricole, un moteur clé de l'économie canadienne. En 2024, le secteur employait 2,3 millions de personnes, fournissait 1 emploi sur 9 au Canada et générait 149,2 milliards de dollars, soit environ 7 % du produit intérieur brut du Canada.

L'ACIA fera sa part pour appuyer la lettre de mandat du gouvernement visant à bâtir une économie forte qui profite à tous. L'agence se concentrera sur les priorités afin d'aider le gouvernement à relever les défis sans précédent qui l'attendent dans un monde où les relations avec les partenaires commerciaux sont en pleine évolution. La diversification des échanges commerciaux sera un facteur clé pour faire passer l'économie canadienne de la dépendance à la résilience. L'ACIA s'engage à maintenir, à élargir et à diversifier l'accès aux marchés mondiaux pour les entreprises canadiennes, ce qui permettra d'accroître les débouchés à l'international pour les produits agricoles, agroalimentaires, halieutiques et forestiers de haute qualité du Canada.

Le présent plan ministériel décrit l'engagement de l'agence à contribuer aux priorités pangouvernementales tout en s'acquittant de son mandat grâce à un cadre réglementaire solide fondé sur la science.

L'agence identifiera et traitera les risques potentiels dans l'ensemble du système alimentaire, renforcera les processus d'inspection et collaborera avec l'industrie afin de favoriser une culture de conformité. L'ACIA s'efforcera de prévenir et de se préparer aux situations d'urgence qui pourraient menacer le secteur agricole et l'approvisionnement alimentaire du Canada. De plus, l'agence favorisera la collaboration scientifique avec des chercheurs et des experts du monde entier afin de relever des défis mondiaux complexes, notamment les maladies animales et les phytoravageurs émergents.

L'ACIA s'engage à investir dans son personnel et à promouvoir une culture fondée sur des valeurs et l'éthique. Elle investira également dans les infrastructures et les technologies, notamment l'intelligence artificielle (AI), afin d'améliorer ses opérations, de soutenir le commerce numérique à l'échelle internationale et de moderniser ses systèmes informatiques.

En outre, l'agence mènera des initiatives réglementaires et politiques visant à réduire les formalités administratives, à accélérer l'innovation et à diversifier le commerce. Le travail de l'agence renforce la confiance du public, garantit la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Canada et aide les exportateurs canadiens à réussir et à conquérir de nouveaux marchés. En veillant à ce que les produits canadiens répondent aux normes de ses partenaires commerciaux, l'ACIA contribue à éliminer les obstacles au commerce et facilite l'exportation des produits agricoles et agroalimentaires par les entreprises. Ces efforts soutiennent l'économie canadienne et contribuent à assurer la compétitivité de nos secteurs de l'agriculture, de la foresterie, des animaux aquatiques et de l'alimentation.

J'encourage tous les Canadiennes et les Canadiens à consulter le plan ministériel de l'ACIA pour en savoir plus sur le travail important que fait l'agence en matière de protection des aliments et des animaux du Canada, tout en soutenant le bien-être des Canadiens et la prospérité de l'économie canadienne.

**L'honorable Marjorie Michel, C.P., députée**

Ministre de la Santé

# Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

## Responsabilités essentielles et services internes

- [Responsabilité essentielle 1 : Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains](#)
- [Services internes](#)

## Responsabilité essentielle 1 : Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [L'analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière](#)

### Description

Protéger les Canadiens en préservant le système alimentaire canadien et les ressources animales et végétales sur lesquels nous nous fions et en soutenant l'économie canadienne par le commerce de biens canadiens.

### Répercussions sur la qualité de vie

Le Cadre de [qualité de vie pour le Canada](#) guide l'approche stratégique de l'ACIA en mettant l'accent sur ce qui importe le plus aux Canadiens, en permettant une prise de décision fondée sur des données probantes et en favorisant une croissance inclusive et durable. Dans ce cadre, le mandat principal de l'ACIA favorise l'atteinte de résultats tels que :

- la confiance dans les institutions
  - la transparence et la responsabilité
- l'auto-évaluation de la santé
  - la réputation mondiale du Canada en matière de salubrité et de qualité
  - la protection de la santé publique
- la gestion durable des ressources naturelles
  - l'environnement

De plus, les efforts déployés par l'agence pour stimuler l'économie canadienne, en appuyant le commerce, l'accès au marché et la compétitivité des produits canadiens, contribuent directement à :

- l'expansion des entreprises et l'innovation
  - la prospérité économique
- la croissance du produit intérieur brut par habitant
- la résilience face aux perturbations économiques
- la création d'emplois et la stabilité de la main-d'œuvre

### Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du ministère, les résultats réels des 3 derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées concernant Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 1 : les aliments vendus au Canada sont sûrs et sont représentés fidèlement aux Canadiens

Le tableau 1 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous la salubrité des aliments et végétaux et animaux sains.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026 à 2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage d'établissements alimentaires qui avaient réglé les problèmes de conformité au moment du suivi ou qui ont été amenés à se conformer, par année	2022 à 2023 : 75,4 % 2023 à 2024 : 79,5 % 2024 à 2025 : 85,9 %	Au moins 85 %	31 mars 2027
Pourcentage de rappels de denrées alimentaires à haut risque survenus avant qu'un effet indésirable ne soit signalé à l'ACIA, par année	2022 à 2023 : 87,8 % 2023 à 2024 : 92,1 % 2024 à 2025 : 71,9 %	Au moins 84 %	31 mars 2027
Pourcentage de la population canadienne qui estime que l'ACIA contribue à garantir la sécurité des aliments vendus au Canada, par année	2022 à 2023 : 71,5 % 2023 à 2024 : 72 % 2024 à 2025 : 82 %	Au moins 70 %	31 mars 2027

Tableau 2 : les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement

Le tableau 2 présente un résumé des résultats réels et cible pour chaque indicateur en matière de sécurité alimentaire et de santé des végétaux et des animaux.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026 à 2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre d'organismes nuisibles étrangers qui sont entrés au Canada et s'y sont établis	2022 à 2023 : 0 2023 à 2024 : 1 2024 à 2025 : 0	Exactement 0	31 mars 2027
Pourcentage d'organismes nuisibles réglementés qui étaient déjà entrés et établis au Canada et dont la propagation (autre que celle à laquelle on pourrait s'attendre par propagation naturelle) a été limitée avec succès par les programmes de contrôle de l'ACIA, par année	2022 à 2023 : 78,1 % 2023 à 2024 : 81,3 % 2024 à 2025 : 71,9 %	Au moins 95 %	31 mars 2027
Pourcentage d'intrants, de produits et de sous-produits végétaux qui sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux pertinents, par année	2022 à 2023 : 91,7 % 2023 à 2024 : 90,5 % 2024 à 2025 : 90,5 %	Au moins 95 %	31 mars 2027
Pourcentage d'intrants, de produits et de sous-produits animaux qui sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux pertinents, par année	2022 à 2023 : 98,5 % 2023 à 2024 : 98,5 % 2024 à 2025 : 99 %	Au moins 95 %	31 mars 2027
Pourcentage de producteurs canadiens qui ont maintenu ou amélioré leur condition dans le cadre de programmes visant à protéger la santé des animaux, par année	2022 à 2023 : 94 % 2023 à 2024 : 97 % 2024 à 2025 : 86 %	Au moins 95 %	31 mars 2027
Taux d'éclosions confirmées de maladies animales pour 100 enquêtes menées par l'ACIA pour limiter l'impact des maladies animales au Canada, par année	2022 à 2023 : 28 2023 à 2024 : 27 2024 à 2025 : 37,5 <sup>1</sup>	Au plus 3	31 mars 2027

<sup>1</sup> Depuis décembre 2021, la propagation continue du virus de l'IAHP des oiseaux sauvages vers les volailles domestiques constitue le seul facteur ayant empêché l'atteinte de cet objectif. Ce résultat s'explique par le nombre exceptionnellement élevé de cas de l'IAHP confirmés au cours de l'année.

Tableau 3 : les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et leurs produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026 à 2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre de marchés à l'échelle internationale qui sont ouverts ou maintenus selon les activités de l'ACIA, par année	2022 à 2023 : 78 2023 à 2024 : 78 2024 à 2025 : 92	Au moins 75	31 mars 2027

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de l'ACIA figurent dans l'InfoBase du GC.

## Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats escomptés en matière de sécurité alimentaire et de santé des plantes et des animaux pour la période de 2026 à 2027, en les classant par thème.

### **1. Assurer la salubrité des aliments des Canadiens et protéger nos ressources animales et végétales**

Les Canadiens et l'économie dépendent de l'ACIA pour maintenir un cadre réglementaire fondé sur la science, capable de s'adapter rapidement aux changements tout en restant engagé à assurer une surveillance et une application rigoureuses. Chaque jour, les inspecteurs de l'ACIA travaillent sans relâche pour vérifier que l'industrie respecte les normes et les règlements canadiens. Responsable de l'application des règlements, l'agence poursuit son objectif d'optimisation des réglementations reconnues à l'échelle internationale et fondées sur la science et l'innovation. Ces réglementations avant-gardistes protègent la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Canada et les systèmes de santé animale et végétale, garantissent une surveillance réglementaire rigoureuse, soutiennent l'innovation dans l'industrie, maintiennent les normes de sécurité alimentaire et favorisent une croissance concurrentielle et l'accès au marché.

En tant qu'organisme de réglementation moderne, l'agence renforce son recours aux mesures d'application, élargit ses outils numériques, améliore la cohérence de ses activités d'inspection et aide le personnel de première ligne à faire respecter les normes réglementaires élevées du Canada. Les entreprises seront informées de leurs responsabilités, y compris des conséquences en cas de non-conformité et des recours possibles, par le biais de campagnes d'éducation du public, de la mobilisation des parties prenantes et d'outils informatifs axés sur les priorités clés.

L'ACIA renforce également sa capacité à protéger l'approvisionnement alimentaire du Canada et à protéger les ressources végétales et animales, en mettant l'accent sur la préparation aux situations d'urgence. Pour y parvenir, l'agence renforcera sa boîte à outils de gestion des urgences en s'appuyant sur l'excellence scientifique et la prise de décision fondée sur des preuves. Grâce à sa collaboration avec le milieu universitaire, les partenaires autochtones, les ministères gouvernementaux et les organisations internationales, l'ACIA fait progresser la science réglementaire dans des domaines clés tels que le diagnostic, la surveillance, la biosécurité et l'évaluation des risques afin de mettre en place des systèmes résilients, adaptables et fondés sur la science.

#### **1.1 Modernisation du cadre réglementaire de l'ACIA en matière de salubrité des aliments, des végétaux et des animaux**

L'ACIA évolue dans un cadre réglementaire complexe et est chargée d'administrer et d'appliquer 10 lois différentes et plus de 20 règlements. Ce cadre est en cours de mise à jour et de modernisation afin d'optimiser les réglementations reconnues à l'échelle internationale, fondées sur la science et l'innovation. Ces changements reflètent les avancées scientifiques et technologiques actuelles, tout en améliorant l'agilité et la réactivité pour l'avenir.

## L'importance de moderniser la réglementation

La réglementation de l'ACIA, fondée sur la science et l'innovation, est reconnue à l'échelle internationale. La réglementation est importante, car elle crée un système solide d'inspections et d'approbations qui renforce la confiance dans les produits canadiens et ouvre des débouchés sur les marchés nationaux et internationaux. La modernisation de la réglementation améliore la cohérence, soutient l'innovation dans l'industrie et renforce la compétitivité des entreprises canadiennes. La réglementation restera souple et adaptée aux besoins des Canadiens et des entreprises canadiennes.

[Initiatives de modernisation de la réglementation](#) qui devraient progresser en 2026 à 2027

- modifications du [Règlement sur la santé des animaux](#) et d'autres règlements, si nécessaire, afin d'aligner l'interdiction alimentaire renforcée du Canada sur les exigences des États-Unis afin d'accroître la compétitivité de l'industrie bovine canadienne
- modifications du [Règlement sur les droits d'obteneur](#) afin de l'aligner sur les normes internationales en renforçant la protection des obtenteurs, en aidant les agriculteurs à accéder à des variétés végétales plus récentes et plus résistantes, et en encourageant les obtenteurs nationaux et internationaux à innover et à relever des défis tels que les ravageurs, la sécheresse et le changement climatique
  - les droits des obtenteurs soutiennent de nombreux secteurs, notamment l'industrie semencière, avec un impact économique annuel estimé à 6 milliards de dollars (direct et indirect), plus de 63 000 emplois et 2,26 milliards de dollars en salaires, ainsi que les secteurs de l'horticulture et de l'agriculture, qui représentent ensemble 114 000 emplois et contribuent à hauteur de plus de 24 milliards de dollars à l'économie canadienne
- les modifications apportées au [Règlement sur les semences](#) afin de moderniser les règles relatives à l'importation, à la vente et à l'étiquetage des semences, dans le but d'améliorer la flexibilité et la réactivité face aux changements dans l'industrie et aux dernières avancées scientifiques, et de réduire la complexité
  - ces changements aideront l'industrie semencière à s'adapter à l'évolution des conditions et des demandes du marché, à tirer parti des progrès technologiques et à fournir aux agriculteurs et aux consommateurs les variétés qu'ils souhaitent et dont ils ont besoin
- modifications apportées au [Règlement sur la salubrité des aliments au Canada](#) (RSAC) afin d'inclure des exemptions ciblées pour remédier au manque de capacité d'abattage et réduire les obstacles au commerce intérieur dans le secteur de la viande

## L'engagement de l'ACIA à réduire le fardeau administratif

L'ACIA réduit le fardeau administratif et modernise son cadre réglementaire. Ces changements aideront l'agence à mieux servir les Canadiens, à soutenir l'innovation et à renforcer la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire.

Dans le cadre de l'[Examen du fardeau administratif](#), l'ACIA met en œuvre de nouvelles initiatives visant à accroître la souplesse réglementaire et à améliorer la prestation des services.

Ces mesures permettront :

- de réduire le fardeau administratif des intervenants
- de clarifier la réglementation
- d'aider les entreprises à commercialiser leurs produits plus rapidement

Pour plus d'informations, consultez le [Rapport d'étape de l'ACIA sur la réduction du fardeau administratif](#).

## **1.2 Améliorer la gestion et la préparation aux situations d'urgence**

Une action proactive et opportune est essentielle pour protéger les ressources alimentaires, végétales et animales du Canada. Forte sur sa longue expérience en matière de préparation et d'intervention en cas d'urgence, l'ACIA restera prête à faire face aux situations d'urgence et interviendra rapidement et efficacement avec ses partenaires afin de protéger les Canadiens et l'économie. L'agence utilise des outils avancés tels que des systèmes de surveillance, des modèles prédictifs et l'intelligence artificielle (IA) pour repérer et gérer les risques avant qu'ils ne deviennent des problèmes à grande échelle. Cette approche scientifique aide l'ACIA à évaluer les risques avec précision, à concentrer les ressources là où elles sont le plus nécessaires et à réagir rapidement lorsque des menaces apparaissent. En améliorant la détection précoce et la réponse, l'ACIA contribue à maintenir la sécurité et la solidité du système alimentaire canadien.

### **Mesures visant à protéger le bétail canadien contre la fièvre aphteuse**

Compte tenu des risques croissants liés au changement climatique, à la mondialisation et à la circulation des personnes et des marchandises, l'ACIA améliore les outils utilisés pour soutenir les interventions d'urgence. L'agence investit dans des mesures visant à prévenir et à se préparer à des maladies contagieuses comme la fièvre aphteuse. L'ACIA applique des contrôles stricts à l'importation afin d'empêcher la fièvre aphteuse d'entrer au Canada, car une épidémie pourrait entraîner des pertes économiques importantes estimées entre 22,6 et 75,8 milliards de dollars. De plus, dans le cadre du budget de 2023, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 57,5 millions de dollars sur 5 ans, plus 5,6 millions de dollars de façon continue, pour créer une banque nationale de vaccins contre la fièvre aphteuse et mettre à jour les plans d'intervention. Ces plans aideront le Canada à agir rapidement et efficacement si la fièvre aphteuse venait à se déclarer. En plus de garantir l'approvisionnement en vaccins et de faire respecter les règles d'importation, l'ACIA encourage la biosécurité dans les exploitations agricoles et mène des efforts de surveillance rigoureux. L'expertise et l'engagement de l'ACIA en matière de protection de la santé animale et de l'économie contribuent à garantir la confiance dans les produits canadiens à travers le monde.

### **Élaborer une trousse d'intervention d'urgence pour la santé animale**

Les inspecteurs de la santé animale de l'ACIA vérifient la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements par le biais de diverses activités, telles que l'inspection des abattoirs, l'analyse d'échantillons en laboratoire ou la capture d'animaux vivants sur le terrain afin de les soumettre à des tests de dépistage de maladies. L'agence s'appuie sur ses solides fondations et renforce les approches et les outils d'inspection fédéraux actuels du Canada. Réagir rapidement aux situations

d'urgence avec nos partenaires permet d'assurer la sécurité des Canadiens et de l'économie, et disposer des bons outils rend cela possible. En 2026 à 2027, l'ACIA atténuera les risques et améliorera son intervention d'urgence en matière animale en :

- renforçant la surveillance et les mesures d'intervention en cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), notamment par des tests de surveillance continus et un contrôle renforcé des importations de bovins laitiers afin de limiter l'introduction et la propagation de la maladie
  - facilitant l'accès rapide aux produits biologiques vétérinaires à l'aide de vaccins et de trousseaux de test à usage d'urgence
- menant des enquêtes approfondies et mettant en œuvre des mesures de contrôle pour les maladies animales telles que la tuberculose bovine et la maladie de Newcastle afin de contenir et de gérer efficacement les épidémies
- maintenant une surveillance et une gestion actives des maladies des animaux aquatiques telles que la MSX et le Dermo dans les huîtres, en appliquant des restrictions de mouvement lorsque cela est approprié et en collaborant étroitement avec les producteurs et les autorités provinciales
- collaborant avec Santé animale Canada et le Conseil canadien des vétérinaires en chef pour faire avancer les initiatives liées à la préparation aux situations d'urgence
- poursuivant ses travaux sur les plans de prévention et d'intervention pour des maladies telles que la peste porcine africaine (PPA) et la fièvre aphteuse, notamment :
  - mettre à jour le plan spécifique de l'agence pour la fièvre aphteuse
  - travailler avec les provinces, les territoires et l'industrie pour renforcer les plans d'intervention visant à contrôler et à éradiquer la fièvre aphteuse si elle venait à se déclarer au Canada
  - poursuivre le développement du modèle canadien de simulation de la propagation des maladies animales (CanDIS), qui permettra de simuler divers scénarios d'épidémie de fièvre aphteuse et d'évaluer l'impact des différentes stratégies d'intervention afin d'identifier les moyens de minimiser les conséquences potentielles d'une épidémie
  - mettre en œuvre le Plan d'action pancanadien contre la PPA avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, un effort national collaboratif visant à coordonner et à hiérarchiser les travaux de prévention et de préparation liés à la PPA à l'échelle du pays
  - collaborer à des programmes de surveillance nationaux, tels que CanaVeillePPA

### **Utilisation d'outils numériques pour répondre aux urgences en matière de santé animale**

Les outils numériques renforcent la capacité du Canada à réagir rapidement et efficacement aux urgences liées aux maladies animales. Ces outils réduisent les coûts d'intervention en minimisant la saisie de données et en améliorant l'accès à des informations précises et en temps réel. L'ACIA fait progresser des initiatives numériques qui aideront l'agence à enquêter et à intervenir en cas d'urgence liée à une maladie animale, notamment :

- achever l'élaboration de la première phase du Cadre de renseignements sur les risques pour la santé animale, qui améliorera les capacités d'alerte précoce pour les maladies animales émergentes et soutiendra la prise de décisions proactives
- renforcer la détection des menaces émergentes pour les animaux et les zoonoses grâce aux activités de surveillance coordonnées de la Communauté pour les maladies émergentes et zoonotiques et au partage rapide des renseignements
- intégrer de nouveaux ensembles de données dans le Portail national d'information sur la traçabilité afin de regrouper jusqu'à 14 systèmes d'information existant sur le bétail et de fournir un accès unique à des données précises et actualisées, renforçant ainsi les enquêtes, la surveillance et les interventions en matière de maladies animales
- la poursuite des travaux sur l'application intégrée canadienne sur les maladies animales, un outil qui améliore la saisie, le stockage et la consolidation des données, permettant aux équipes d'intervention d'urgence et aux parties prenantes d'échanger des données et de partager des informations plus efficacement

### **Lutte contre la propagation de la grippe entre espèces**

Depuis 2021, l'ACIA réagit activement à la plus grande épidémie de maladie animale jamais enregistrée au Canada. L'IAHP touche principalement les volailles commerciales telles que les poulets, les canards et les dindes, entraînant des pertes importantes dans les troupeaux et des abattages afin d'enrayer sa propagation. Il touche également les oiseaux sauvages et les oiseaux de compagnie, ce qui contribue à la large diffusion géographique du virus sur de vastes zones. Le gouvernement du Canada a investi 27,9 millions de dollars en 2024 à 2025 et en 2025 à 2026 pour gérer et lutter contre l'épidémie. Le Budget de 2025 a renouvelé cet investissement pour une période de 5 ans, y compris une allocation spéciale continue de 20 millions de dollars à laquelle l'ACIA pourrait avoir accès pour répondre à toute situation d'urgence.

Bien que l'IAHP ne présente actuellement aucun risque pour la salubrité des aliments au Canada, l'ACIA surveille de près la situation et prend les mesures nécessaires pour protéger la santé publique et la salubrité des produits alimentaires. Ces efforts sont menés en partenariat avec des professionnels vétérinaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux, le Conseil des vétérinaires en chef, l'Association canadienne des médecins vétérinaires, les intervenants de l'industrie et les organismes de santé publique. De plus, l'ACIA codirigera, avec les provinces et l'industrie, un groupe de travail chargé d'élaborer un plan de vaccination. Cette approche collaborative vise à renforcer les capacités de préparation et d'intervention du Canada, en garantissant une stratégie coordonnée et efficace pour gérer l'IAHP, minimiser l'impact sur la santé et la production avicoles et protéger le secteur agricole et l'approvisionnement alimentaire du Canada.

S'appuyant sur les mesures rigoureuses déjà en place, l'ACIA intensifie ses efforts de surveillance de l'IAHP chez les bovins laitiers et dans le lait à la suite de détections récentes aux États-Unis. Bien que le virus n'ait pas été détecté chez le bétail canadien, le gouvernement du Canada, en partenariat avec les parties prenantes, met en œuvre des mesures de surveillance et de contrôle renforcées en :

- exigeant des résultats négatifs aux tests de dépistage de l'IAHP pour les bovins laitiers en lactation importés des États-Unis
- testant le lait de vache non pasteurisé au niveau fédéral pour détecter la présence du virus de l'IAHP
- soutenant le dépistage volontaire des vaches asymptomatiques afin de renforcer les efforts de biosécurité de l'industrie

La réponse de l'ACIA à la maladie vise à protéger la santé publique et animale, ainsi qu'à minimiser les répercussions sur l'industrie avicole nationale, qui représente 6,8 milliards de dollars, et sur l'économie canadienne. Ces efforts soutiennent les familles canadiennes et les aviculteurs dont les moyens de subsistance dépendent du maintien de l'accès au marché international pour des exportations d'une valeur de 1,75 milliard de dollars.

### **Élaborer une trousse d'intervention d'urgence pour la santé des végétaux**

Les phytoravageurs menacent l'environnement et les ressources naturelles du Canada. Ils peuvent avoir de graves répercussions sur la production alimentaire, l'horticulture et la foresterie. Les insectes envahissants se propagent dans de nouvelles régions par le transport de marchandises, les activités humaines comme le déplacement de bois de chauffage et les phénomènes météorologiques qui les transportent sur de longues distances. Chaque année, les phytoravageurs et les maladies causent jusqu'à 40 % des pertes mondiales de récoltes. Afin de réduire le risque d'introduction de ravageurs au Canada et de contrôler leur propagation, l'ACIA s'attachera à fournir à son personnel et aux parties prenantes les outils nécessaires pour répondre aux menaces phytosanitaires, notamment les espèces envahissantes, les phytoravageurs et les maladies. Qu'il s'agisse d'inspecter les navires transportant des céréales destinées à l'exportation pour détecter la présence d'insectes, d'examiner les cultures des agriculteurs ou d'accréditer les pépinières et les serres pour l'exportation de produits végétaux, les inspecteurs phytosanitaires de l'ACIA contribuent à protéger les végétaux, l'environnement et la population du Canada. En 2026 à 2027, l'ACIA :

- mettre en œuvre un moyen rapide et puissant de lire le code génétique grâce à l'utilisation du séquençage à haut débit au Centre de la santé des végétaux en 2026 afin d'améliorer la détection précoce d'organismes nuisibles et de renforcer l'évaluation des risques et la surveillance des parasites
- élaborer un plan d'intervention standard afin de renforcer l'efficacité et l'efficience de la lutte contre les phytoravageurs en créant un processus national cohérent pour se préparer, intervenir, se rétablir et collaborer en cas d'urgence phytosanitaire
- gèrera les efforts de lutte contre la galle verruqueuse de la pomme de terre en :
  - mettant en œuvre un nouveau plan national de lutte contre la galle verruqueuse de la pomme de terre qui remplacera l'actuel plan national de gestion à long terme de la galle verruqueuse de la pomme de terre
  - menant des activités de surveillance améliorées, telles que l'échantillonnage, les tests et l'exploitation des données collectées afin de renforcer les plans d'intervention et de soutenir le maintien de l'accès au marché pour les producteurs canadiens

## **Détecter les risques émergents liés à la salubrité des aliments et prendre les mesures qui s'imposent**

L'ACIA est prête à réagir rapidement aux risques nouveaux et émergents qui touchent la salubrité des aliments et la santé animale. La gestion des urgences nécessite une approche collaborative afin de contrôler efficacement la propagation des maladies et de limiter les répercussions d'une éclosion. Dans le cadre du budget 2025, l'ACIA recevra 1,2 million de dollars pour soutenir la Coupe du monde 2026 de la Fédération internationale de football association (FIFA). Cet investissement garantira que les produits alimentaires, végétaux et animaux entrant au Canada pendant la Coupe du monde répondent aux normes de sécurité canadiennes. Cela comprend une capacité d'inspection accrue pour les marchandises importées liées à l'événement et une surveillance renforcée des produits à haut risque afin de prévenir les parasites, les maladies ou la contamination.

Une gestion proactive des risques et des partenariats collaboratifs sont importants dans les efforts visant à gérer les risques émergents en matière de sécurité alimentaire. Les inspecteurs alimentaires de l'ACIA travaillent dans des abattoirs, des usines ou des laboratoires d'inspection enregistrés au niveau fédéral et provincial. Ils inspectent et certifient les produits, en se concentrant sur les domaines clés à haut risque et les domaines clés de spécialisation, notamment les fruits et légumes frais, les produits laitiers, les céréales, la viande, le poisson et les fruits de mer. L'ACIA collaborera avec le gouvernement, le milieu universitaire, les partenaires autochtones et l'industrie afin de cerner, d'évaluer et de trier de manière proactive les menaces émergentes, en mettant l'accent sur les dangers liés aux aliments importés et la propagation de contaminants nocifs. Afin de contribuer à la détection et à la réduction des menaces pour la sécurité alimentaire et la santé animale et végétale, l'ACIA :

- réagira rapidement aux éclosions de maladies d'origine alimentaire en retraçant la source des aliments, en évaluant les risques et en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour prévenir d'autres cas de maladie
- améliorera la surveillance et les tests des aliments importés à haut risque et renforcera les partenariats grâce à la collaboration et à la coopération réglementaire avec les autorités étrangères afin d'empêcher l'entrée de produits dangereux sur les marchés canadiens
- augmenter les tests en laboratoire et l'utilisation de diagnostics avancés, y compris la modélisation, afin de détecter les dangers microbiologiques et chimiques dans les produits alimentaires
- mettre à jour son plan d'action en matière de génomique et de bio-informatique et créer une feuille de route afin d'améliorer la collaboration, de centraliser les fonctions clés et de renforcer l'utilisation de la génomique et de la bio-informatique dans les laboratoires à travers le Canada

### **1.3 Renforcer la conformité et l'application de la loi, la surveillance fondée sur les risques et les services adaptés au numérique**

En tant qu'organisme de réglementation fédéral, l'ACIA établit et applique des règles qui protègent l'approvisionnement alimentaire du Canada, préservent la santé des végétaux et des animaux et favorisent l'accès aux marchés pour le commerce international. L'agence encourage la conformité

en fournissant des conseils sur les obligations réglementaires et en prenant des mesures coercitives appropriées en cas de non-conformité, afin de s'assurer que les parties réglementées comprennent leurs responsabilités ainsi que les conséquences et les recours associés à la non-conformité.

Afin de protéger la santé publique et de préserver l'intégrité du système agroalimentaire canadien, l'ACIA accorde la priorité à l'application rigoureuse des règlements relatifs à la salubrité des aliments, à la santé animale et à la protection des végétaux. En 2026 à 2027, l'agence renforcera ses activités d'inspection et de conformité grâce à des approches ciblées fondées sur les risques, en tirant parti des technologies de pointe et de l'analyse des données pour identifier et atténuer plus efficacement les menaces émergentes. Cela comprend la mise en œuvre du plan d'action sur les aliments fabriqués à base de plantes, qui comprend une approche à plusieurs volets axée sur le renforcement de la surveillance des inspections, des contrôles des licences, de la modélisation des risques et de l'application de la loi. Ces mesures permettront à l'ACIA d'améliorer ses décisions en matière de gestion des risques, d'empêcher la mise en marché d'aliments dangereux et de veiller à ce que les entreprises assument leurs responsabilités en vertu du RSAC.

L'ACIA favorisera également l'élaboration de services adaptés au numérique, conçus pour fonctionner de manière transparente avec les systèmes de données et les outils numériques modernes, ce qui facilitera la conformité des parties réglementées et permettra à l'agence de surveiller et d'appliquer plus efficacement les exigences. Le renforcement de la collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux sera également une priorité afin d'assurer une application cohérente et une réponse rapide en cas de non-conformité, soutenant ainsi un secteur agroalimentaire canadien sûr et compétitif.

### **Comment l'ACIA sensibilise-t-elle le public à ses règlements et à ses activités**

L'ACIA propose toute une gamme d'outils et de services pour aider les gens à comprendre les règles et à les respecter correctement. Il s'agit notamment d'outils numériques, de consultations des parties prenantes, de recherches sur l'opinion publique, de campagnes sur les réseaux sociaux et de marketing, ainsi que de communications ciblées. Parallèlement, l'ACIA sensibilise le public à la manière dont les Canadiens peuvent contribuer à la protection des ressources végétales et animales.

Dans le cadre de son initiative sur la fraude alimentaire et les fausses déclarations, l'agence mène des campagnes publicitaires et sur les réseaux sociaux afin d'informer les consommateurs sur les produits alimentaires frauduleux ou faisant l'objet de fausses déclarations. Outre ces efforts de sensibilisation, cette initiative comprend des activités axées sur la surveillance et l'application de la loi, telles que la surveillance ciblée des produits à haut risque et la mise en œuvre de mesures de contrôle et d'actions coercitives en cas de non-conformité.

### **Sensibiliser la population à la protection de l'alimentation et de l'environnement au Canada**

Une sensibilisation accrue du public aide les Canadiens à comprendre leur rôle dans la protection de l'approvisionnement alimentaire, de la santé des végétaux et des animaux au Canada, et à se protéger contre les risques liés à l'alimentation. En 2026 à 2027, l'ACIA :

- favorisera un étiquetage clair et précis des aliments en collaborant avec ses partenaires et en rappelant à l'industrie sa responsabilité de veiller à ce que les étiquettes soient véridiques et non trompeuses
- informera les consommateurs sur les allégations figurant sur les étiquettes afin qu'ils puissent faire des choix éclairés, par exemple en comprenant la distinction entre la « date de péremption » et la « date limite de consommation », ce qui peut réduire le gaspillage alimentaire des ménages
- informera les voyageurs arrivant au Canada des risques liés à l'introduction de phytoravageurs et de maladies animales exotiques en provenance de pays à haut risque où ces maladies sont courantes
- renforcer les pratiques de biosécurité et la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens (RAM) grâce à la campagne publicitaire « Des habitudes saines. Des animaux en santé. »
- promouvoir la conformité au SFCR par le biais de publicités numériques destinées aux petites entreprises alimentaires et de ressources pour les parties réglementées sur des sujets clés tels que les contrôles préventifs et les activités liées à la *Listeria*

### **Mesurer et promouvoir la conformité aux règlements**

En 2026 à 2027, l'ACIA s'efforcera de mieux comprendre la connaissance et la conformité des entreprises alimentaires à l'égard du RSAC. Cela pourrait inclure la réalisation d'un sondage sur la réputation auprès des consommateurs et de l'industrie dans les secteurs alimentaire, végétal et animal. Cela comprendra de la recherche sur l'opinion publique auprès des consommateurs afin de mesurer le nombre de Canadiens qui conviennent que les aliments au Canada sont sûrs. Ces activités de recherche aideront à cerner les points de vue, les besoins et les attentes des consommateurs et des parties réglementées. L'ACIA utilisera ces renseignements pour appuyer l'élaboration de programmes et de politiques fondés sur des données probantes. Elle rendra également publiques les mesures d'application de la loi, notamment les suspensions de permis, les sanctions administratives pécuniaires (SAP) et les résultats des poursuites. La diffusion rapide de ces renseignements, notamment par l'intermédiaire des médias sociaux, contribuera à encourager la conformité de l'industrie et à renforcer la confiance du public dans les systèmes canadiens de salubrité des aliments, de santé animale et de protection des végétaux.

### **Faire respecter la conformité : utiliser les outils à notre disposition**

En tant qu'organisme de réglementation fédéral, l'ACIA administre les lois et les règlements visant à protéger la salubrité des aliments, la santé des animaux et des végétaux au Canada, et soutient l'accès au marché international pour le secteur agricole canadien. L'agence travaille avec diligence pour aider l'industrie à respecter ses exigences réglementaires, en jetant les bases essentielles en informant les parties prenantes de leurs obligations en vertu du RSAC lorsque celui-ci est entré en vigueur en 2019.

Si la promotion de la conformité aide à prévenir les problèmes, l'agence doit également utiliser des outils d'application de la loi lorsque cela est nécessaire pour renforcer son rôle de régulateur, les obligations légales de l'industrie et les conséquences de la non-conformité. L'agence dispose de plusieurs outils d'application de la loi, notamment les SAP, qui ont un effet

dissuasif et renforcent la conformité. Ces sanctions contribuent à protéger les Canadiens et rappellent à l'industrie les conséquences de la non-conformité.

Afin d'assurer une application rapide et cohérente, l'agence rationalise le processus des SAP pour 2026 à 2027 afin de permettre une action rapide et de permettre aux inspecteurs de l'ACIA d'exercer leurs pouvoirs désignés. Cela comprendra la fourniture de directives supplémentaires sur la manière d'utiliser les SAP et d'autres mesures d'application pour favoriser la cohérence à l'échelle nationale, ainsi que la communication avec les parties réglementées et les parties prenantes afin de s'assurer qu'elles comprennent les conséquences de la non-conformité.

### **Fournir des services efficaces et modernes**

La simplification, la modernisation et l'harmonisation des processus liés aux frais de service, à l'exportation et à l'importation constituent une priorité essentielle qui permettra de mieux aider le secteur agricole à atténuer les défis liés au commerce mondial, à accroître sa résilience face aux perturbations économiques et à préserver l'intégrité des ressources nationales. Les certifications numériques ou électroniques sont essentielles pour permettre à l'ACIA de vérifier et d'accepter les importations et les exportations, et soutenir un commerce sûr et sécurisé.

Tel qu'annoncé dans le Budget 2025, des investissements de 107,3 millions de dollars pour la numérisation du commerce, soit 76 millions de dollars sur 5 ans et 31,3 millions de dollars en amortissement résiduel, permettra de moderniser les outils commerciaux numérique, notamment la certification électronique et les capacités basées sur l'IA, afin d'améliorer l'efficacité, de réduire les coûts et de soutenir la stratégie de diversification commerciale du gouvernement du Canada en permettant aux exportateurs canadiens d'être compétitifs sur un plus large éventail de marchés internationaux.

Conformément à l'ambition numérique du gouvernement du Canada, qui consiste à fournir aux Canadiens des services numériques fiables, accessibles et sécurisés, l'ACIA améliorera la prestation de ses services électroniques en modernisant ses outils et ses systèmes numériques afin de mieux remplir son mandat, de s'aligner sur les besoins de l'industrie et d'améliorer ses processus internes. Le passage des certifications papier aux certifications numériques réduit les retards et le risque de fraude, tout en facilitant les négociations et l'acceptation des conditions avec les partenaires commerciaux.

### **Comment l'ACIA améliore ses services**

L'ACIA s'engage à étendre les services numériques du Canada au-delà de ses marchés actuels afin de soutenir la diversification vers de nouveaux partenaires commerciaux émergents. Pour répondre à ces besoins en constante évolution, l'agence accélérera la modernisation et la numérisation de ses programmes et de ses frais de service, en améliorant ses outils et ses systèmes afin de mieux s'aligner sur les exigences de l'industrie et d'optimiser ses opérations internes.

Ces investissements sont soutenus par le financement de la numérisation du commerce, qui englobe la modernisation de bout en bout de l'ACIA, y compris le registre des autorisations, les certificats, les cadres de frais de service et la mise en place de systèmes numériques. Cet

investissement plus large renforce la capacité numérique de l'ACIA à soutenir un commerce sûr, sécurisé et continu des produits agricoles et agroalimentaires, à réduire la charge administrative et à améliorer la fiabilité des services pour les importateurs et les exportateurs canadiens opérant sur un marché mondial diversifié.

En 2026 à 2027, l'ACIA :

- examinera les options permettant de moderniser et de rationaliser son régime de recouvrement des coûts en identifiant les possibilités d'améliorer la prestation des services afin de favoriser une plus grande cohérence dans l'application des frais
- élargira ses services en ligne en poursuivant la numérisation des autorisations et des certifications de l'ACIA, y compris les certificats d'exportation
  - délivrera plus de 400 000 certificats par an afin de rester compétitive, de réduire les risques pour les Canadiens et d'achever la numérisation des 40 % restants des autorisations d'usines destinées à l'industrie
- fera progresser la numérisation des certificats d'exportation et jettera les bases d'une future modernisation des certificats d'importation pour les marchés à fort impact avec des partenaires commerciaux prêts et disposés à coopérer
- améliorera la certification électronique afin de :
  - réduire les retards et les risques de fraude liés aux certificats papier
  - soutenir les négociations commerciales
  - promouvoir l'acceptation des certificats numériques normalisés
  - passer à des processus de certification électronique sécurisés et rationalisés afin de maximiser le flux d'informations et d'améliorer l'efficacité commerciale
- lancer le développement d'un « guichet unique » afin de rationaliser les 39 programmes basés sur les systèmes végétaux qui reposaient auparavant sur divers processus papier et correspondances par courrier électronique
- rationaliser les processus et mettre en œuvre des outils numériques afin d'accroître l'efficacité du processus d'examen préalable à la mise sur le marché des ingrédients et des produits alimentaires pour animaux
- communiquer de manière proactive avec les parties prenantes concernées afin de leur fournir des informations actualisées et de souligner l'importance de faire progresser la transformation numérique pour soutenir l'amélioration de la prestation de services et la compétitivité de l'industrie

### **L'importance de la modernisation des services**

L'ACIA s'engage à améliorer ses outils numériques et ses conseils afin d'offrir des services plus accessibles, plus efficaces et plus conviviaux aux Canadiens. Grâce à ces initiatives, les parties prenantes auront un meilleur accès à une gamme complète de services en ligne conçus pour rationaliser les interactions et réduire les coûts et la charge administrative. Ces progrès aideront les parties prenantes à consacrer plus de temps à leurs activités commerciales principales et moins de temps à la gestion de processus réglementaires complexes. Le renforcement des capacités numériques de l'ACIA est essentiel pour soutenir le commerce sûr, sécurisé et continu pour des produits agricoles et agroalimentaires sur les marchés nationaux et internationaux, garantissant ainsi la fiabilité et la prévisibilité des services pour les entreprises.

## **2. Permettre aux entreprises de contribuer, de croître et de soutenir l'économie canadienne**

Dans le contexte alimentaire et agricole mondial actuel, de plus en plus intégré et dynamique, le Canada est confronté à un ensemble complexe de pressions, allant de l'évolution des dynamiques commerciales qui affectent l'accessibilité financière des aliments et la résilience économique, aux menaces émergentes sous forme de risques liés à l'alimentation, de maladies animales et de phytoravageurs. Dans cet environnement, l'ACIA doit être plus agile, réactive et proactive que jamais. En tant que pays orienté vers l'exportation, dont la moitié de la valeur des produits agricoles est exportée vers environ 190 pays, le Canada dépend d'un commerce prévisible et stable. En 2026 à 2027, l'agence contribuera à garantir, à maintenir et à élargir l'accès des produits agricoles et agroalimentaires canadiens aux marchés établis, tout en diversifiant les possibilités d'exportation vers les marchés nouveaux et émergents. L'agence continuera de collaborer avec ses principaux partenaires fédéraux et l'industrie, et renforcera sa collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux afin de préserver l'accès aux marchés pour les entreprises canadiennes. L'ACIA mettra l'accent sur l'innovation dans la prestation de services et l'adoption d'outils numériques afin de favoriser l'accès aux marchés et la croissance économique, tout en soulignant la réputation du Canada en tant que partenaire commercial fiable et digne de confiance, ainsi que de leader dans le domaine scientifique.

### **2.1 Éliminer les obstacles réglementaires tout en maintenant la sécurité**

L'ACIA facilite l'accès aux marchés internationaux et contribue à la sécurité alimentaire mondiale en réglementant les produits canadiens afin de garantir que des produits alimentaires, végétaux et animaux de haute qualité sont exportés vers les consommateurs du monde entier. En 2026 à 2027, l'agence poursuivra sa vision qui consiste à être un leader mondial en matière de sécurité alimentaire, de protection des végétaux et des animaux du Canada et de gestion des risques, tout en soutenant l'économie et l'expansion des marchés. Alors que le commerce mondial est confronté à des défis et à une imprévisibilité croissante, il est essentiel d'étendre la présence du Canada sur les marchés nouveaux et émergents, tels que l'Indo-Pacifique, l'Afrique et l'Amérique latine, afin de réduire l'impact des perturbations économiques et de renforcer la résilience commerciale. L'ACIA travaille en étroite collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, Affaires mondiales Canada, Ressources naturelles Canada, des partenaires internationaux et des acteurs de l'industrie afin de soutenir le commerce des produits agricoles, agroalimentaires, forestiers, halieutiques et des fruits de mer canadiens exportés vers 190 pays. En 2024, le Canada était le 5<sup>e</sup> exportateur mondial de produits agricoles et de fruits de mer, générant 100,3 milliards de dollars en exportations. L'ACIA a soutenu l'exportation de produits du bois canadiens d'une valeur de 15,6 milliards de dollars vers plus de 130 destinations à travers le monde. En ouvrant de nouveaux marchés, en maintenant des normes et en établissant des partenariats solides, l'ACIA soutient la croissance économique, la résilience des chaînes d'approvisionnement et les moyens de subsistance des agriculteurs et des exportateurs canadiens.

### **Faciliter l'accès aux marchés et soutenir la diversification commerciale**

La Vision stratégique de l'agence est d'être un chef de file mondial en matière de sécurité alimentaire, de protection des plantes et des animaux du Canada et de gestion des risques, tout en soutenant l'économie, les exportateurs canadiens et l'expansion des marchés, aujourd'hui et à l'avenir. Cette vision s'aligne sur l'objectif du Budget 2025 qui consiste à positionner le Canada

comme une économie de premier plan au sein du G7 et à permettre aux Canadiens d'atteindre une plus grande réussite économique et de bénéficier de meilleures opportunités. Dans le cadre de cet engagement, l'ACIA modernise ses outils commerciaux numériques et intègre l'IA dans ses processus internes. Ce travail fait progresser la numérisation des services d'importation et d'exportation, rendant les processus commerciaux plus efficaces, transparents et accessibles pour les entreprises, tout en réduisant la charge administrative et les coûts. Ces investissements rendront les services de l'ACIA plus rapides et plus fiables, ce qui favorisera un volume élevé d'échanges agroalimentaires et positionnera l'agence comme un facilitateur pour les exportateurs canadiens qui sont en concurrence sur les marchés mondiaux.

L'ACIA recevra également 32,8 millions de dollars sur 4 ans et 9,6 millions de dollars de façon continue pour garantir, élargir et rétablir l'accès aux marchés pour les secteurs canadiens de l'agriculture, de l'agroalimentaire, du poisson et des fruits de mer. Des investissements complémentaires renforcent encore la capacité de l'ACIA à soutenir les négociations commerciales, à promouvoir les intérêts du Canada au sein des organismes multilatéraux et internationaux de normalisation et à maintenir une forte présence réglementaire à l'étranger afin de garantir et d'élargir l'accès aux marchés. Cela fait progresser la stratégie de diversification commerciale du gouvernement du Canada en élargissant les relations commerciales et économiques internationales et en permettant l'accès à des marchés nouveaux et émergents grâce à des systèmes numériques modernes et à un engagement réglementaire et international renforcé. Ces mesures visent à protéger l'avantage concurrentiel du Canada, à diversifier le commerce au-delà des États-Unis et à garantir que les produits canadiens répondent aux exigences internationales, réduisant ainsi les perturbations commerciales.

L'ACIA joue un rôle essentiel dans la facilitation du commerce sécuritaire des aliments, des végétaux et des animaux. Pour ce faire, l'ACIA travaille en étroite collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les partenaires autochtones et les détenteurs de droits, les organismes de réglementation étrangers, les groupes et associations d'entreprises et l'industrie. Cette collaboration est essentielle pour faciliter les échanges commerciaux, stimuler l'innovation et soutenir la croissance. En 2026 à 2027, l'ACIA :

- travaille à résoudre les problèmes d'accès aux marchés afin d'obtenir, de retrouver, d'améliorer et de maintenir l'accès pour les produits clés, permettant ainsi aux entreprises canadiennes de commercer sur les marchés mondiaux en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, Affaires mondiales Canada et d'autres ministères fédéraux
- appuiera les objectifs de diversification commerciale du Canada afin d'élargir l'accès aux marchés nouveaux et émergents de la région indopacifique, du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Amérique latine, de créer des débouchés pour les exportateurs canadiens, d'établir et d'approfondir les relations du Canada avec les autorités étrangères compétentes et de positionner le Canada comme un fournisseur fiable
- favorisera la mise en œuvre des obligations de consultation auprès des peuples autochtones dans le cadre des activités d'accès aux marchés de l'ACIA
- maintenir des accords d'équivalence biologique dans le monde entier, notamment avec le Mexique, le Costa Rica et l'Union européenne, dans le cadre de l'engagement continu du

gouvernement du Canada à supprimer les barrières commerciales et à améliorer l'accès des consommateurs à une variété d'aliments biologiques

### **Soutenir le commerce interprovincial pour stimuler la croissance des entreprises et faire progresser la réconciliation**

Le paysage réglementaire alimentaire canadien comprend différentes règles aux niveaux fédéral, provincial et territorial. Cette complexité peut être particulièrement difficile à gérer pour les petites et moyennes entreprises (PME). Dissiper les idées fausses et rendre les règles plus faciles à comprendre aide les entreprises à obtenir une licence « Aliments sûrs pour les Canadiens », leur permettant ainsi de vendre leurs produits dans toutes les provinces et à l'étranger. En tant que facilitateur du commerce intérieur, l'ACIA s'efforcera de mieux faire connaître le RSAC et d'en améliorer le respect, tout en identifiant et en éliminant les obstacles à l'expansion des marchés au-delà des frontières provinciales et territoriales. Cela inclura le soutien à l'expansion du commerce intérieur des aliments traditionnels et des aliments du pays des Inuits au sein de l'Inuit Nunangat.

L'ACIA travaille avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux et Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de trouver des moyens de permettre aux entreprises alimentaires qui le souhaitent de commercer à l'échelle du Canada, de donner aux consommateurs accès à davantage de produits canadiens sur le marché et de vérifier que les aliments que les Canadiens achètent et consomment restent sûrs. À partir de 2025 à 2026, l'ACIA a alloué 4,3 millions de dollars sur 3 ans pour aider les PME à comprendre comment se conformer à la réglementation fédérale afin de commercer à l'échelle du Canada et pour déterminer dans quelle mesure les réglementations alimentaires provinciales et territoriales sont conformes aux normes fédérales. Afin de soutenir la croissance des entreprises et d'améliorer l'accès au marché tout en maintenant le système exceptionnel de sécurité alimentaire du Canada, l'agence :

- fournit des conseils et des orientations personnalisés pour aider les entreprises, en particulier les PME, à obtenir une licence « Aliments sains pour les Canadiens » afin qu'elles puissent se développer, commercer à l'échelle du Canada et accéder aux marchés d'exportation
- fait avancer un projet pilote avec l'Ontario et le Québec afin d'augmenter la capacité d'abattage sous la supervision provinciale dans une région mal desservie, tout en explorant une exemption plus permanente en vertu du RSAC

### **Plan d'action relatif à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDA)**

L'ACIA s'engage à faire progresser la réconciliation et les droits des peuples autochtones au Canada, conformément au plan d'action de l'UNDA du gouvernement canadien. La Déclaration s'appuie sur les obligations découlant de la [Loi constitutionnelle](#) (obligation de consulter) et de la [Directive du Cabinet sur l'approche fédérale à la mise en œuvre des traités modernes](#), et vise à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones vivant au Canada.

Dans le cadre de la priorité 12 des Inuits, l'ACIA collaborera avec ses partenaires inuits et les organisations signataires des traités afin d'élaborer conjointement des options pour un cadre

visant à soutenir la transformation, la vente et le commerce des aliments traditionnels inuits dans l'Inuit Nunangat. Ce travail soutient davantage la mise en œuvre de la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) et contribuera à élargir les possibilités de commerce national et international de ces aliments traditionnels, tout en respectant les connaissances et les priorités des Inuits.

### **Préserver l'accès aux marchés pour assurer la continuité des échanges commerciaux**

Les épidémies graves de maladies animales ou végétales, telles que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ou l'agrile du frêne, peuvent perturber le commerce, restreindre les marchés. Pour les principales exportations du Canada, comme le bois d'œuvre et le porc, l'accès aux marchés internationaux est essentiel à la réussite de l'industrie. Afin de maintenir la confiance dans les systèmes canadiens de salubrité des aliments et de santé des animaux et des végétaux et d'assurer la continuité des échanges commerciaux, l'ACIA renforcera la surveillance, améliorera la lutte contre les maladies, optimisera les approches réglementaires et collaborera avec ses partenaires internationaux.

### **L'importance de la conformité à l'OIE à des fins commerciales**

L'ACIA démontre sa conformité aux exigences de l'OIE grâce à des normes scientifiques rigoureuses, à des contrôles stricts des importations, à des inspections et à une surveillance nationale continue. Ces efforts ont aidé le Canada à conserver son statut de risque négligeable pour l'ESB auprès de l'OIE. En 2026 à 2027, le programme de surveillance de l'ESB de l'ACIA continuera de détecter cette zoonose en temps opportun. L'agence s'appuiera sur plus de 30 ans de surveillance de l'ESB au Canada pour maintenir le statut de risque négligeable reconnu par l'OIE. Le programme vise à détecter toute réapparition de l'ESB classique chez les bovins. Bien que le programme ne vise pas à surveiller l'ESB atypique, il peut néanmoins identifier de tels cas s'ils se produisent. Ce travail est essentiel pour protéger la santé animale et humaine et soutenir le commerce des produits bovins.

### **Efforts visant à préserver l'accès aux marchés en cas d'introduction d'une maladie**

Lorsque des maladies apparaissent et se propagent à travers le monde, elles constituent un risque important pour la santé des ressources, de l'industrie et de l'économie canadiennes. Il est essentiel de maintenir l'accès aux marchés internationaux, car les épidémies peuvent avoir de graves répercussions sur le commerce. En tant que 4<sup>e</sup> exportateur mondial de porc, l'industrie porcine canadienne contribue à hauteur d'environ 24 milliards de dollars à l'économie et soutient plus de 103 000 emplois directs et indirects. Bien que le Canada soit actuellement reconnu par l'OIE comme exempt de la PPA, une épidémie pourrait entraîner des conséquences dévastatrices. La PPA ne présente pas de risque pour la santé humaine, mais il s'agit d'une maladie animale contagieuse et mortelle qui menace l'industrie porcine au Canada et dans le monde.

Afin de réagir efficacement à une épidémie de la PPA et de maintenir l'accès aux marchés prioritaires, l'ACIA négociera des accords de zonage pour la PPA en 2026 à 2027 avec le Japon, la Corée du Sud, le Chili, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et les Bahamas. L'ACIA collaborera avec les autorités étrangères compétentes afin de négocier des certificats comprenant des dispositions relatives au zonage de la PPA pour les exportations canadiennes de porc. Ces efforts contribueront

à minimiser les perturbations commerciales, à renforcer la confiance dans les mesures scientifiques de lutte contre les maladies mises en place par le Canada et à soutenir la continuité des activités de l'industrie porcine si la PPA est détectée au Canada.

## **2.2 Faciliter le commerce grâce à une réglementation fondée sur la science et à la coopération internationale**

L'ACIA dirige la participation du Canada aux principaux organismes internationaux de normalisation en matière de salubrité des aliments, de protection des consommateurs et de santé des végétaux et des animaux. En collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec l'industrie et ses homologues étrangers, l'ACIA s'efforce de soutenir les objectifs commerciaux du Canada et de promouvoir ses intérêts en matière de politique commerciale.

### **Promouvoir des approches fondées sur la science et des normes internationales**

L'ACIA collabore avec d'autres pays dans le cadre de divers forums bilatéraux, multilatéraux et internationaux afin de promouvoir des initiatives fondées sur la science, de défendre un commerce prévisible et transparent fondé sur des règles et d'améliorer l'harmonisation réglementaire. L'agence dirige la participation du Canada aux organismes internationaux de normalisation afin de promouvoir l'élaboration de normes scientifiques en matière de salubrité des aliments, de protection des consommateurs et de santé des végétaux et des animaux. Ces efforts favorisent l'harmonisation et la prévisibilité du commerce mondial et améliorent l'approche et le système réglementaire du Canada. Pour poursuivre ce travail, en 2026 à 2027, l'ACIA :

- codiriger, avec Affaires mondiales Canada, les négociations sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans les accords de libre-échange du Canada, qui visent à protéger la santé humaine, animale et végétale tout en facilitant le commerce et en prévenant les obstacles commerciaux injustifiés
  - l'ACIA continuera d'appuyer les négociations avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et les consultations initiales sur un éventuel accord avec les Philippines
  - L'agence continuera également de collaborer avec les États-Unis et le Mexique afin de revoir les exigences SPS prévues dans l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)
- diriger la participation du Canada à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), à l'Organisation nord-américaine pour la protection des végétaux et à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) afin de promouvoir des normes scientifiques qui protègent contre les menaces à la santé des végétaux et des animaux, tout en facilitant le commerce
- diriger la participation du Canada à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) afin d'élaborer des règles et des normes solides et efficaces en matière de propriété intellectuelle, soutenant ainsi l'investissement et l'innovation dans le domaine de la sélection végétale
- codiriger, avec Santé Canada, la participation du Canada à la Commission du Codex Alimentarius afin de contribuer à l'élaboration de normes et de règles internationales

fondées sur des données scientifiques en matière de sécurité alimentaire, de protection des consommateurs et de pratiques commerciales équitables dans le commerce des denrées alimentaires

- diriger la participation du Canada au Comité des mesures SPS de l'Organisation mondiale du commerce afin de protéger les intérêts commerciaux du Canada et de plaider en faveur de l'adoption d'un commerce international fondé sur des règles en matière de sécurité alimentaire et de santé des végétaux et des animaux
- continuer de collaborer avec divers comités sur les mesures SPS, notamment le Comité sur les mesures SPS de l'Accord de libre-échange Canada-Corée, le Comité mixte de gestion SPS de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, le Comité mixte sur la sécurité alimentaire avec les États-Unis et le Comité mixte de gestion SPS de l'Accord de continuité commerciale entre le Canada et le Royaume-Uni

### **Partenariat pour la prévention : coopération technique et réglementaire**

Dans le cadre de ses mesures de contrôle préfrontalières, l'ACIA collabore avec ses partenaires commerciaux afin de cerner et de régler les problèmes liés aux aliments, aux animaux et aux végétaux avant que les produits ne soient importés au Canada. Ces activités font connaître les exigences canadiennes en matière d'importation et sensibilisent les partenaires commerciaux et les gouvernements étrangers. Elles contribuent à accroître la conformité aux règlements canadiens et à réduire le risque d'incidents liés à des produits provenant de l'extérieur du Canada.

Afin d'améliorer la conformité des produits importés à la réglementation canadienne et de renforcer les efforts d'application de la loi, l'ACIA s'engage dans une coopération technique visant à soutenir le renforcement des capacités d'autres pays et des économies émergentes. En répondant de manière proactive aux besoins des partenaires commerciaux étrangers, ces activités renforcent non seulement les intérêts commerciaux du Canada, mais aussi les relations commerciales à long terme. Cela contribue à accroître la confiance dans les systèmes canadiens, favorise l'ouverture de nouveaux marchés et réduit les risques SPS à la source.

En 2026 à 2027, l'ACIA continuera d'offrir une coopération technique réglementaire en matière de santé animale, de santé végétale et de salubrité des aliments à d'autres pays, notamment ceux de la région indopacifique. Ce travail comprendra le partage des meilleures pratiques et des informations sur les modèles de risque, la formation sur le cadre réglementaire canadien, l'accueil de délégations étrangères et la clarification des exigences canadiennes en matière d'importation. Il comprend également des travaux dans le cadre d'une déclaration commune récemment signée sur la collaboration technique entre le Canada et les Philippines. Cet accord porte sur la santé des végétaux, le renforcement des capacités, les progrès scientifiques et réglementaires et l'échange d'innovations. Ces efforts visent à stimuler la productivité, à renforcer les relations agricoles entre le Canada et les Philippines et à améliorer les échanges commerciaux entre les 2 pays.

### **Comment les audits internationaux favorisent l'accès aux marchés**

Les autorités compétentes d'autres pays vérifient régulièrement les systèmes d'inspection sanitaire des aliments, des animaux et des végétaux du Canada afin de s'assurer qu'ils sont conformes à leurs propres règlements. En 2026 à 2027, l'ACIA accueillera des audits des systèmes

de contrôle des aliments, des végétaux et des animaux effectués par des autorités étrangères. Ces audits aident le Canada à obtenir, à retrouver, à améliorer et à maintenir l'accès aux marchés pour les produits canadiens. Ils renforcent la confiance des partenaires commerciaux, soutiennent les industries canadiennes et renforcent la réputation du Canada en tant que producteur de biens sûrs et de haute qualité. Ces efforts facilitent la vente des produits alimentaires canadiens à l'échelle mondiale, maintiennent l'ouverture des marchés et soutiennent les agriculteurs et les entreprises alimentaires canadiens.

Dans le cadre de ses contrôles à l'importation préfrontaliers fondés sur les risques, l'ACIA vérifie les systèmes et les établissements étrangers de salubrité des aliments afin de s'assurer que les produits importés respectent les exigences réglementaires canadiennes. Cela comprend les accords d'équivalence biologique. Ces audits contribuent à garantir que les aliments entrant au Canada sont sûrs, respectent les exigences canadiennes, protègent les consommateurs et soutiennent l'intégrité du système canadien de salubrité des aliments. Des audits sortants peuvent être nécessaires pour reconnaître les systèmes étrangers pour des produits spécifiques, tels que les produits carnés et les crustacés. Ces audits confirment la conformité continue ou évaluent si les systèmes étrangers de contrôle des aliments obtiennent des résultats comparables aux normes canadiennes. En effectuant des audits, l'ACIA renforce la collaboration bilatérale, prévient les problèmes récurrents de sécurité alimentaire et favorise une meilleure compréhension du cadre SPS du Canada parmi ses partenaires commerciaux.

### **2.3 Stimuler l'innovation et renforcer les partenariats**

En tant que l'un des principaux organismes de réglementation scientifiques du Canada, l'ACIA joue un rôle essentiel dans la protection de la salubrité des aliments et de la santé des végétaux et des animaux grâce à un processus décisionnel rigoureux et fondé sur des preuves. Reconnue internationalement pour son excellence scientifique, l'ACIA collabore avec le milieu universitaire, les scientifiques communautaires, d'autres ministères fédéraux et des organisations nationales et internationales. Renforcer ces relations contribue à maintenir les systèmes canadiens axés sur la science, adaptables et résilients, et aide les entreprises à favoriser l'innovation pour la croissance et la durabilité de l'économie. Elles permettent également aux employés de l'ACIA de protéger et de soutenir les Canadiens et les intérêts canadiens dans tous les aspects de leur travail.

L'agence fait progresser la collaboration scientifique dans des domaines tels que les diagnostics en laboratoire, la surveillance, la biosécurité et l'évaluation des risques en soutenant la santé publique, le commerce sécuritaire et la confiance dans le système alimentaire.

#### **Soutien à l'industrie ostréicole pour l'importation d'huîtres résistantes au MSX et au Dermo dans les provinces de l'Atlantique et du Québec**

L'industrie ostréicole du Canada atlantique et du Québec, d'une valeur d'environ 47,5 millions de dollars, est confrontée à une crise sans précédent en raison de la propagation de 2 maladies majeures, à savoir le MSX et le Dermo. Ces maladies ont causé de graves difficultés économiques aux producteurs, aux transformateurs et aux communautés autochtones.

L'ACIA soutiendra la recherche, les évaluations scientifiques et les engagements avec l'industrie, les communautés autochtones et les gouvernements fédéral et provinciaux afin de

trouver des solutions scientifiques pour gérer les risques liés à l'importation d'huîtres en provenance des États-Unis.

### **Promouvoir la coopération et la collaboration scientifiques**

La collaboration avec le milieu universitaire, les scientifiques communautaires, les partenaires autochtones, les organisations scientifiques, d'autres ministères et les homologues internationaux soutient le travail de l'ACIA visant à faire progresser la recherche scientifique et à harmoniser les méthodes qui protègent les ressources alimentaires, végétales et animales du Canada. En 2026 à 2027, les principaux domaines de collaboration scientifique de l'ACIA comprendront le renforcement de la science réglementaire dans les domaines du diagnostic en laboratoire, de la surveillance, de la gestion des urgences et de l'évaluation des risques, notamment par les moyens suivants :

- renforçant la collaboration et le partage des connaissances entre les décideurs et les scientifiques des organisations internationales responsables des laboratoires de haut confinement, en coprésidant le Réseau de laboratoires de biosécurité de niveau 4 pour les zoonoses avec le département de l'Agriculture des États-Unis
- soutenant la mise en place d'équipes de direction axées sur les maladies afin de faire progresser la planification, la préparation et les interventions d'urgence pour des maladies telles que la fièvre aphteuse, la PPA et l'IAHP, en collaboration avec Santé animale Canada
- tirant parti de l'expertise des partenaires provinciaux et territoriaux pour faire progresser la préparation aux situations d'urgence, les risques émergents pour la santé animale, les opérations d'urgence, la participation des parties prenantes, l'échange d'informations et les communications, en coprésidant le Conseil canadien des vétérinaires officiels
- travaillant avec des partenaires des gouvernements fédéral et provinciaux, de l'industrie, du milieu universitaire et d'autres parties prenantes, sur la surveillance phytosanitaire, la biosécurité et la gestion des urgences, grâce à des collaborations avec le Conseil phytosanitaire canadien et le Système canadien d'information phytosanitaire
- diriger des projets scientifiques qui réduisent les obstacles au commerce, soutiennent l'exportation et l'importation de produits horticoles canadiens et améliorent la détection précoce des ravageurs émergents pour les organismes de protection des végétaux, en collaboration avec Euphresco
- affiner un plan de travail et renforcer l'engagement à faire progresser la surveillance des maladies d'origine alimentaire et le contrôle de la contamination alimentaire, conformément à la Stratégie mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments 2022 à 2030 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

### **Cultiver un avenir où l'agriculture canadienne prospère**

L'ACIA poursuivra ses activités dans le cadre du [Partenariat canadien pour une agriculture durable \(PCA durable\)](#) afin d'aider les entreprises à promouvoir et à mettre en œuvre des mesures de biosécurité et à élaborer des systèmes d'assurance qui permettent de démontrer la conformité aux exigences canadiennes et à celles des marchés d'exportation, en partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Le PCA durable est un accord de 3,5 milliards de dollars, d'une durée de 5 ans, conclu entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, qui couvre la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2028, afin de renforcer la compétitivité, l'innovation et la résilience du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agricoles.

### **Comment l'approche « Une seule santé » favorise la collaboration**

L'approche « Une seule santé » reconnaît que la santé des humains, des plantes, des animaux et de l'environnement sont interdépendantes. La coordination et la collaboration étroites entre les professionnels de ces domaines sont essentielles pour relever les grands défis mondiaux en matière de santé. L'ACIA travaille avec des partenaires au Canada et à l'étranger afin d'appliquer l'approche « Une seule santé » à de nombreux enjeux relevant de son mandat. La collaboration avec des partenaires fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, des organisations internationales, le milieu universitaire, l'industrie et d'autres intervenants canadiens permet à l'ACIA d'utiliser efficacement ses ressources, de partager des idées et de faire progresser la science afin d'améliorer la santé des végétaux et des animaux, la salubrité des aliments et la santé publique au Canada et au-delà de ses frontières.

En 2026 à 2027, l'ACIA continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires « Une seule santé » au Canada et à l'échelle internationale afin de traiter les questions complexes et en constante évolution qui touchent la santé animale, végétale, humaine et environnementale. Cela comprend les partenariats continus avec les laboratoires fédéraux, provinciaux et territoriaux, y compris les systèmes canadiens de surveillance de la santé animale. Ces partenariats sont essentiels à la réalisation du travail de réglementation de l'ACIA, notamment la surveillance, le diagnostic et l'intervention en cas d'épidémie.

### **Agir contre la RAM**

La RAM représente une menace croissante pour la santé publique au Canada et dans le monde entier. Elle peut avoir des répercussions sur les animaux, les humains et l'environnement. La RAM survient lorsque des micro-organismes tels que les bactéries, les virus, les champignons et les parasites développent une résistance aux médicaments que nous utilisons pour traiter les infections qu'ils provoquent. L'OMS a déclaré que la RAM est l'une des 10 principales menaces mondiales pour la santé publique auxquelles l'humanité est confrontée. En 2026 à 2027, l'ACIA collaborera avec Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada pour soutenir la mise en œuvre du [Plan d'action pancanadien sur la résistance aux antimicrobiens](#), d'une durée de 5 ans. Ce travail continu comprendra :

- l'amélioration de l'accès à des outils de remplacement pour l'utilisation d'antimicrobiens dans la production animale, y compris l'utilisation de vaccins
- l'établissement de bases de référence et d'objectifs mesurables pour la réduction de l'utilisation des antimicrobiens
- l'élaboration et la diffusion de matériel éducatif destiné aux vétérinaires concernant l'utilisation d'aliments médicamenteux pour le bétail

## L'analyse comparative entre les sexes plus

L'ACIA demeure résolue à promouvoir l'équité et la diversité dans tous ses domaines de travail, dans le cadre de sa responsabilité fondamentale de protéger les ressources alimentaires, animales et végétales du Canada. Cela comprend l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus), qui permet de vérifier que ses politiques, ses stratégies et sa planification protègent les populations vulnérables, telles que les enfants, les femmes enceintes, les personnes immunodéprimées et les personnes âgées. En conformité avec les indicateurs de qualité de vie, la [Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes](#), et le Cadre des résultats relatifs au genre, l'agence intègre l'ACS Plus dans l'ensemble de ses politiques, programmes et services afin de garantir des résultats inclusifs et équitables pour l'ensemble de la population canadienne.

S'appuyant sur les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie pluriannuelle de collecte de données de l'ACS Plus, l'agence entamera la phase finale de cette stratégie en 2026 à 2027. Cette phase sera axée sur le renforcement de la capacité de l'agence à recueillir, analyser et utiliser des données démographiques désagrégées, améliorant ainsi la base de données probantes pour une prise de décision éclairée, une meilleure mesure du rendement, un suivi transparent de l'incidence des programmes, afin de respecter ses obligations en matière de rapports.

Pour soutenir ces travaux, l'ACIA :

- élargira l'accès à des formations ciblées sur l'ACS Plus et organisera des ateliers et des séminaires interactifs afin de renforcer les capacités organisationnelles à l'échelle de l'agence
- fournira des documents d'orientation et des outils d'analyse mis à jour pour assurer la cohérence et la rigueur dans l'application de l'ACS Plus dans l'ensemble des secteurs de programme
- intégrera des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de mesurer la contribution des programmes de l'agence aux résultats en matière d'équité, d'inclusion et d'accessibilité du Cadre des résultats relatifs aux genres
- harmonisera le suivi du rendement avec les domaines de la qualité de vie (santé, environnement, bonne gouvernance) et les Objectifs de développement durable

## Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 4: Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement à salubrité des aliments et végétaux et animaux sains

Le tableau 4 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	666 934 957 \$
Équivalents temps plein	4 772

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de l'ACIA se trouvent dans l'InfoBase du GC.

## Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle salubrité des aliments et végétaux et animaux sains est appuyée par les programmes suivants :

- [Établissement de règles pour la salubrité des aliments et la protection des consommateurs](#)
- [Promotion de la conformité en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs](#)
- [Surveillance et application de la loi en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs](#)
- [Autorisations pour les produits alimentaires](#)
- [Établissement des règles pour la protection des végétaux](#)
- [Promotion de la conformité en matière de protection des végétaux](#)
- [Surveillance et application de la loi en matière de protection des végétaux](#)
- [Autorisations pour les produits d'origine végétale](#)
- [Établissement des règles pour la santé animale](#)
- [Promotion de la conformité en matière de santé animale](#)
- [Surveillance et application de la loi en matière de santé animale](#)
- [Autorisations pour les produits d'origine animale](#)
- [Définition de normes internationales](#)
- [Coopération internationale en matière de réglementation et collaboration scientifique](#)
- [Soutien à l'accès aux marchés](#)

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour salubrité des aliments et végétaux et animaux sains se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase](#) du GC.

## Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Responsabilité essentielle : Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains

Les modifications suivantes ont été apportées aux indicateurs de résultats ministériels de l'ACIA :

**Résultat ministériel 1 :** Les aliments vendus au Canada sont sûrs et sont représentés fidèlement aux Canadiens

- **Indicateur :** Pourcentage d'établissements alimentaires qui avaient réglé les problèmes de conformité au moment du suivi ou qui ont été amenés à se conformer, par année
  - La source de données, le mode de calcul et les définitions ont été mis à jour pour représenter l'investissement de l'ACIA dans la modernisation des systèmes et l'amélioration des processus opérationnels

**Résultat ministériel 2 :** Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûrs pour les Canadiens et l'environnement

- **Indicateur :** Pourcentage d'organismes nuisibles réglementés qui étaient déjà entrés et établis au Canada et dont la propagation (autre que celle à laquelle on pourrait s'attendre

par propagation naturelle) a été limitée avec succès par les programmes de contrôle de l'ACIA, par année

- La valeur de référence a été rajustée pour correspondre aux tendances observées dans les résultats réels au cours des 3 dernières années
- **Indicateur :** Pourcentage d'intrants, de produits et de sous-produits végétaux qui sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux pertinents, par année
  - La formule a été révisée et détaillée afin d'assurer la cohérence du calcul des résultats au fil du temps
- **Indicateur :** Pourcentage d'intrants, de produits et de sous-produits animaux qui sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux pertinents, par année
  - La formule a été mise à jour afin de refléter l'investissement de l'ACIA dans des systèmes modernisés
- **Indicateur :** Pourcentage de producteurs canadiens qui ont maintenu ou amélioré leur condition dans le cadre de programmes visant à protéger la santé des animaux, par année
  - Cet indicateur a été retiré des résultats ministériels et déplacé vers le programme Établissement des règles pour la santé animale, où il servira à surveiller des programmes particuliers. Cet indicateur rend compte des résultats de certains programmes de santé animale visant à gérer les risques de propagation des maladies en isolant des populations animales, mais ne permet pas d'évaluer le rendement global des programmes de gestion des maladies animales.
- **Indicateur :** Pourcentage de producteurs canadiens qui ont maintenu ou amélioré leur condition dans le cadre de programmes visant à protéger la santé des animaux, par année
  - La valeur de référence a été mise à jour afin de correspondre plus précisément la moyenne des tendances observées au fil du temps, ainsi que l'augmentation importante des interventions de l'ACIA liées aux éclosions d'IAHP dans les dernières années

Les modifications suivantes ont été apportées au répertoire des programmes de l'ACIA :

**Programme :** Soutien à l'accès aux marchés

- **Indicateur :** Les nouveaux programmes sont conformes aux obligations internationales
  - L'indicateur a été révisé comme suit : Nombre de marchés internationaux ouverts ou maintenus selon les activités de l'ACIA, par année
  - La formule, la justification et les définitions ont également été mises à jour afin d'assurer un meilleur alignement sur le résultat ministériel lié au commerce international

**Programme :** Surveillance et application de la loi en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs

- La description du programme a été mise à jour

**Programme :** Établissement de règles pour la salubrité des aliments et la protection des consommateurs

- La description du programme a été mise à jour

**Programme :** Établissement de règles concernant la protection des végétaux

- La description du programme a été mise à jour

## Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones](#)

### Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et assurer la prestation de ses programmes. Les 10 catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion des acquisitions
- services de communication
- services de gestion des finances
- services de gestion des ressources humaines
- services de gestion de l'information
- services des technologies de l'information
- services juridiques
- services de gestion du matériel
- services de gestion et de surveillance
- services de gestion des biens immobiliers

### Plans visant à atteindre les cibles

#### 1. Valoriser et investir dans le personnel

L'ACIA s'engage à soutenir l'objectif du gouvernement du Canada visant à bâtir une main-d'œuvre plus inclusive, grâce à des stratégies de recrutement et de maintien en poste qui mettent l'accent sur la diversité et accordent la priorité à la santé mentale et au bien-être. L'ACIA investit dans son

personnel afin de veiller à ce que l'agence dispose des ressources pour remplir son mandat et réaliser sa Vision stratégique.

### **1.1 Favoriser un milieu de travail sécuritaire, inclusif et bienveillant**

L'ACIA offre des milieux de travail sécuritaires, inclusifs et accessibles qui reflètent la diversité de la population canadienne et favorisent un environnement respectueux. Cela permet aux employés de s'épanouir, de s'adapter au changement et de fournir chaque jour un excellent service aux Canadiens.

#### **Renforcer nos valeurs et notre éthique**

L'agence renforce ses valeurs et sa culture éthique, grâce à un plan d'action ciblé qui met l'accent sur le signalement transparent et la gestion efficace des cas d'inconduite, des communications régulières sur les pratiques éthiques, des programmes de formation robustes pour tous les employés, et des procédures claires pour répondre aux préoccupations, telles que la peur des représailles. En mettant ces mesures en place, l'ACIA favorise un milieu de travail ouvert, respectueux et responsable, où l'intégrité occupe une place centrale dans ses activités.

#### **Améliorer l'accessibilité au sein de l'agence**

L'ACIA fait progresser diverses initiatives conformément à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#). De 2026 à 2027, l'ACIA amorcera la mise en œuvre de son [Plan d'accessibilité renouvelé 2026 à 2028](#). Les principales initiatives comprendront notamment l'élimination des obstacles nouveaux et persistants en matière de dotation et d'avancement de carrière pour les personnes en situation de handicap, l'amélioration de l'accessibilité des processus de recrutement et l'intensification des activités de sensibilisation auprès des organisations au service des personnes en situation de handicap. L'ACIA continuera à déployer, à soutenir et à évaluer la mise en [Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada](#). Cet outil simplifie les processus d'adaptation et permet aux employés d'accéder au soutien dont ils ont besoin.

#### **Promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI)**

En 2025, l'ACIA a approuvé le Plan d'action pour soutenir les employés noirs, élaboré conjointement avec le Réseau des employés noirs de l'agence. L'ACIA travaille actuellement à finaliser son cadre et sa stratégie de DEI pour 2026 à 2030, qui comprendra des mesures ciblées visant à améliorer l'expérience des employés noirs.

En 2026 à 2027, l'ACIA amorcera la mise en œuvre des engagements du nouveau cadre, de la stratégie et du plan d'action de DEI pour 2026 à 2030 afin de s'attaquer aux obstacles systémiques relevés par les employés noirs, d'améliorer la représentation et le maintien en poste, et de renforcer les possibilités de mentorat et de parrainage pour tous les groupes en quête d'équité. Ces engagements visent à garantir la prise de mesures concrètes contre le racisme et la discrimination, et à éliminer tout obstacle touchant les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC).

## **1.2 Accorder la priorité à la formation, aux compétences numériques et à la reconnaissance des employés**

En investissant dans la formation, l'encadrement, les connaissances numériques, les technologies et le perfectionnement professionnel, l'agence réaffirme son engagement envers l'équité, l'inclusion et la croissance professionnelle. Ces efforts permettent aux employés de s'épanouir, de contribuer pleinement et de fournir d'excellents services à la population canadienne. L'ACIA respecte, soutient et reconnaît les membres de son personnel pour leur expertise, leurs contributions et leur engagement envers l'agence, ainsi que son mandat et sa vision.

### **Offrir des milieux de travail inclusifs qui reflètent la diversité de la population canadienne**

L'ACIA s'attaque aux obstacles systémiques qui affectent les employés qui s'identifient comme PANDC, conformément à l'[Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale](#). Les principales initiatives prévues pour 2026 à 2027 comprennent l'avancement d'un programme dédié aux PANDC pour obtenir une certification en gestion de projet; un projet pilote pour promouvoir les possibilités d'avancement professionnel pour les employés noirs; et la poursuite du programme de formation en langues officielles des PANDC.

L'agence est déterminée à maintenir un milieu de travail accueillant, équitable et mieux outillé pour collaborer avec les communautés autochtones à la protection des ressources alimentaires, végétales et animales du Canada. En 2026 et 2027, l'agence déploiera, soutiendra et évaluera la Feuille de route pour la sensibilisation et la sensibilité aux cultures autochtones, laquelle vise à offrir une orientation et une formation complètes aux fonctionnaires, afin d'approfondir leur compréhension et leur respect des cultures et des histoires autochtones, d'encourager les pratiques inclusives et de promouvoir un apprentissage continu. Cette initiative illustre les efforts soutenus et l'engagement de l'ACIA à l'égard de l'[Appel à l'action 57 de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada](#) et constitue une occasion pour le personnel d'évoluer dans des carrières intéressantes, de contribuer à un milieu de travail inclusif et d'offrir un service d'excellence.

### **Programmes de formation et de perfectionnement permettant aux employés de l'ACIA de demeurer des chefs de file dans leur domaine**

La formation des employés à l'utilisation de nouveaux outils numériques, tels que les plateformes infonuagiques, est essentielle au maintien des opérations et au renforcement de la capacité de l'ACIA à protéger la santé publique et la salubrité des aliments. En 2026 à 2027, l'ACIA élaborera et offrira une formation pour appuyer sa stratégie numérique, notamment la modernisation du Système de gestion des incidents et de la Plateforme de prestation de services numériques.

L'ACIA s'associera également à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse et à Santé animale Canada pour offrir une formation à sa communauté vétérinaire. Cette formation portera sur la reconnaissance, la préparation et l'intervention en cas de maladies animales transfrontalières. Ces collaborations internationales soutiennent une approche « Une seule santé » et contribuent à protéger le cheptel canadien.

### **1.3 Donner au personnel les moyens de progresser, de diriger, et d'innover**

La force de l'ACIA réside dans le dévouement et le talent de ses employés, ainsi que dans sa capacité à leur fournir les outils et le soutien nécessaires pour réussir. En réponse à l'Appel à l'action du greffier en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion, l'agence offre des possibilités de mentorat, de parrainage et de perfectionnement en leadership à l'ensemble des employés, ainsi que des programmes adaptés aux employés noirs, autochtones et racisés. Les employés de l'ACIA ont joué un rôle actif dans l'élaboration de ces programmes en participant aux discussions, en partageant leurs expériences et en contribuant à la création d'espaces sûrs et inclusifs pour tous au sein de l'agence.

#### **Les moyens par lesquels l'ACIA investit dans son personnel, grâce au parrainage, au mentorat, et au perfectionnement professionnel**

L'ACIA donne aux employés les moyens de développer leurs aptitudes grâce au parrainage. Les cadres plaident activement en faveur de l'avancement des employés, notamment ceux qui s'identifient comme Autochtones, Noirs ou membres d'autres groupes racisés. Cette approche reflète la directive du greffier visant à aller au-delà des mesures passives et à prendre des mesures concrètes et proactives pour éliminer les obstacles systémiques qui limitent l'équité et la représentation dans les postes de direction. En 2026 à 2027, l'ACIA poursuivra l'initiative pilote « Parrainez-moi! », qui consiste à jumeler 10 à 12 paires d'employés pour une période de 15 mois. L'ACIA appuiera et évaluera ces paires afin de cerner les besoins en ressources, les mesures de soutien en matière de compétences culturelles et les obstacles potentiels à la réussite.

S'appuyant sur les [Engagements du sous-ministre sur la diversité et l'inclusion](#) et conformément à l'Appel à l'action du greffier, l'ACIA mettra en œuvre le programme de cercles de mentorat, « Diriger en élevant les autres », en 2026 à 2027. Ce programme soutient le développement du leadership en mettant l'accent sur la lutte contre le racisme, l'équité et l'inclusion dans la fonction publique fédérale. Il offre aux employés un espace novateur pour promouvoir activement l'inclusion en milieu de travail. Structuré comme une initiative de 10 semaines, le programme comprend 5 classes de maître, 5 cercles de discussion, des séances de développement du leadership, une plateforme de mise en réseau pour créer des liens entre les employés et les dirigeants de la fonction publique, des séances « Demandez-moi n'importe quoi » et un club de lecture pour les employés.

En 2026 à 2027, l'ACIA lancera également un programme de développement du leadership pour les employés noirs au niveau de la relève des cadres. Ce programme offrira une formation en leadership et un développement des compétences visant à soutenir l'avancement professionnel. L'agence s'efforcera d'éliminer les obstacles et de constituer des cohortes diversifiées d'apprenants dans le cadre du Programme de perfectionnement des gestionnaires en adoptant une approche inclusive des nominations qui offre des possibilités aux gestionnaires noirs et à d'autres groupes en quête d'équité. De plus, l'ACIA élaborera et mettra en œuvre une feuille de route professionnelle spécialement conçue pour les employés noirs et racisés et lancera des initiatives de sensibilisation et de développement du leadership fondé sur le caractère dans l'ensemble de l'agence, en commençant par les cadres supérieurs. En favorisant la confiance, l'inclusion et la résilience, le leadership fondé sur le caractère crée une culture où les employés se

sentent suffisamment en sécurité pour apprendre, contribuer et innover, ce qui renforce l'engagement et la capacité de changement.

### **Faire tomber les barrières pour renforcer l'inclusion**

L'agence collabore avec 15 ministères et organismes fédéraux dans le cadre du Groupe de travail sur les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques autochtones (STIM-A). Ce partenariat permet de rapprocher les systèmes de connaissances autochtones, d'établir des relations réciproques avec les partenaires autochtones et de former des fonctionnaires dans le domaine fédéral des STIM. En intégrant des pratiques inclusives dans son travail, l'ACIA renforce la science dans l'ensemble du gouvernement et favorise une culture où les gens s'épanouissent, progressent dans des carrières intéressantes et établissent une norme d'excellence en sciences fédérales et en service public.

L'ACIA prend des mesures concrètes pour s'assurer que toutes les voix sont entendues et que les obstacles à l'avancement sont levés. L'agence soutiendra une stratégie et un plan d'action en matière de diversité et d'inclusion en mettant à jour les politiques et les lignes directrices relatives aux ressources humaines afin de soutenir l'équité en matière d'emploi, pour favoriser l'embauche inclusive pour les groupes sous-représentés, fournir davantage de ressources aux candidats externes sur les processus de dotation de l'ACIA, et poursuivre l'élaboration d'un plan d'équité salariale, qui devrait être publié d'ici mars 2026.

## **2. Gestion des services et des biens**

L'ACIA s'appuie sur un vaste réseau de personnes, d'équipement, de bâtiments et de laboratoires dans tout le Canada pour remplir son mandat. Assurer la salubrité des aliments, la protection des végétaux et la santé des animaux, et protéger la vitalité de l'économie canadienne, un investissement durable est requis dans les outils et les ressources adéquats pour outiller le personnel de l'agence et fournir des programmes et des services efficaces et efficaces.

### **Moderniser l'infrastructure de laboratoires de l'agence pour l'avenir**

En 2026 à 2027, la construction d'un nouveau laboratoire se poursuivra sur le site de l'ACIA actuel de Fallowfield, à Ottawa. Dans le cadre de la [Stratégie de Laboratoires Canada](#), le nouveau groupe principal de la Science réglementaire et des Sciences pour la sécurité (SRSS) remplacera un laboratoire vieillissant. Il assurera la continuité des programmes de diagnostic et de recherche et accueillera des scientifiques de l'ACIA et des organisations partenaires du SRSS. Cette installation soutiendra la gestion collective des menaces majeures et renforcera la préparation aux situations d'urgence.

L'ACIA investit également dans ses outils de gestion de l'information et remplace des systèmes numériques désuets. Ces améliorations renforceront l'efficacité opérationnelle et aideront l'agence à réagir plus rapidement face aux risques émergents. En 2026 à 2027, l'ACIA investira dans de nouveaux systèmes de stockage en réseau pour ses laboratoires. Ces investissements permettront d'uniformiser les solutions de stockage dans les laboratoires et d'améliorer la manière dont les grands volumes de données scientifiques et opérationnelles sont stockés, gérés et consultés de manière sécurisée, garantissant ainsi aux inspecteurs, aux laboratoires et aux décideurs un accès fiable aux renseignements dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin.

## Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 5 : Ressources prévues pour atteindre les résultats en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 5 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	172 157 405 \$
Équivalents temps plein	996

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de l'ACIA se trouvent dans l'InfoBase du GC.

### *Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones*

L'ACIA reste déterminée à soutenir les entreprises autochtones par ses activités d'approvisionnement. Depuis la mise en œuvre de son plan d'action de la Stratégie approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) en 2022, l'agence a poursuivi son objectif de non seulement atteindre, mais dépasser chaque année la cible obligatoire de 5 %. Cet engagement sera mis en œuvre au moyen d'une planification stratégique de l'approvisionnement, de l'utilisation proactive des marchés réservés et de la prestation continue de conseils et de ressources favorisant une participation importante des fournisseurs autochtones.

En 2026 à 2027, l'ACIA s'appuiera sur ces fondements en tirant parti des dispositions prévues par la politique fédérale de la SAEA afin d'élargir davantage les possibilités d'approvisionnement destinées aux peuples autochtones. L'agence renforce également sa capacité d'analyse et de production de rapports pour assurer l'atteinte des objectifs du plan d'action et le respect de ses cibles.

Tableau 6 : Pourcentage de contrats attribués ou qu'il est prévu d'attribuer à des entreprises autochtones

Le tableau 6 présente les résultats actuels et réels ainsi que les résultats prévus et projetés quant au pourcentage total de contrats que le ministère a attribués à des entreprises autochtones.

Champ de déclaration de 5 %	Résultats réels de 2024 à 2025	Résultats prévus pour 2025 à 2026	Résultats projetés pour 2026 à 2027
<b>Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones</b>	8,38 %	7 %	7 %

## Considérations à l'échelle du ministère

- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Principaux risques](#)

### Priorités gouvernementales connexes

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies

L'ACIA demeure fidèle à son engagement envers la protection des aliments, des animaux et des végétaux, améliorant ainsi la santé et le bien-être de la population, de l'environnement et de l'économie du Canada. Par la mise en œuvre continue de son mandat, l'ACIA contribue de manière significative au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, en soutenant les principaux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies axés sur la protection de la santé publique, la conservation des ressources naturelles et la promotion de l'équité et de l'inclusion dans l'ensemble des communautés, ainsi que les objectifs relevant d'autres stratégies de développement durable, telles que la [Stratégie fédérale de développement durable](#) (SFDD), [Stratégie nationale d'adaptation du Canada](#) (SNA), et la [Stratégie pour la nature 2030 du Canada](#) (Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal [CMBKM]).

En 2026 à 2027, l'ACIA renforcera son soutien aux ODD suivants et aux objectifs nationaux de développement durable qui y sont associés :

- **ODD 2** : Faim « zéro »
- **Objectif 2 de la SFDD** : Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable
- **Objectif 3 du système Santé et bien-être de la SNA** : Les gens sont protégés contre les risques de santé urgents liés au climat, tels que la chaleur extrême, les maladies infectieuses, la fumée des incendies de forêt, les risques d'origine alimentaire, les effets sur les aliments traditionnels, les problèmes de santé mentale et autres risques.

En surveillant la conformité du contenu des produits alimentaires, en protégeant la production alimentaire contre les maladies des plantes, les organismes nuisibles et les espèces envahissantes, en renforçant la sécurité alimentaire par la lutte contre les maladies des animaux terrestres et aquatiques et en gérant efficacement les rappels de produits alimentaires afin de préserver l'offre alimentaire, l'ACIA contribue à une alimentation saine, variée et abondante pour la population canadienne.

- **ODD 3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- **Objectif 3 du système Santé et bien-être de la SNA** : Les gens sont protégés contre les risques de santé urgents liés au climat, tels que la chaleur extrême, les maladies infectieuses, la fumée des incendies de forêt, les risques d'origine alimentaire, les effets sur les aliments traditionnels, les problèmes de santé mentale et autres risques.
- **Cible 11 du CMBKM** : Services et fonctions des écosystèmes  
Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du

climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et catastrophes naturels, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques dans l'intérêt de toutes les populations et de la nature.

Grâce à ses efforts constants pour protéger les Canadiens contre les zoonoses (maladies transmises de l'animal à l'homme), l'ACIA contribue à promouvoir une vie saine pour tous les groupes d'âge.

- **ODD 6** : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- **Objectif 6 de la SFDD** : Assurer de l'eau propre et salubre pour tous les Canadiens
- **Cible 7 du CMBKM** : Pollution et biodiversité  
Réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant de toutes les sources, d'ici à 2030, en les portant à des niveaux sans danger pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment en réduisant au moins de moitié l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, notamment grâce à un cycle et à une utilisation plus efficaces des nutriments; en réduisant au moins de moitié les risques globaux liés aux pesticides et aux produits chimiques particulièrement dangereux, notamment grâce à des mesures intégrées de contrôle des ravageurs, sur la base de données scientifiques, en tenant compte des questions de sécurité alimentaire et de moyens d'existence; en prévenant la pollution plastique, en la réduisant et en s'employant à l'éliminer.

En veillant à l'exactitude de l'étiquetage et au respect du [Règlement sur les engrais](#), l'agence soutient la gestion durable des ressources en eau et la protection de l'environnement.

- **ODD 10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- **Objectif 10 de la SFDD** : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités

En faisant progresser la mise en œuvre de la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies des droits des peuples autochtones](#) et en appliquant l'ACS Plus dans l'élaboration et l'administration de la réglementation, des programmes et des services, l'ACIA favorise l'égalité des chances et s'efforce de réduire les inégalités.

- **ODD 12** : Consommation et production durables
- **Objectif 12 de la SFDD** : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission

En mettant en œuvre des programmes de réacheminement des déchets et en recourant à des ententes d'achats de produits écologiques, l'ACIA contribue à l'écologisation de ses actifs et montre la voie à suivre en matière de consommation responsable.

- **ODD 13** : Changements climatiques
- **Objectif 13 de la SFDD** : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts

En mettant en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert, l'ACIA s'engage à réduire les émissions de gaz à serre et à promouvoir des opérations à zéro émission de carbone et résilientes aux changements climatiques, y compris l'exécution de la Stratégie de gestion des biens immobiliers de l'ACIA.

- **ODD 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- **Objectif 15 de la SFDD** : Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne
- **Objectif 2 du système Nature et biodiversité de la SNA** : Les écosystèmes les plus touchés par les changements climatiques sont surveillés, restaurés et gérés de manière à garantir leur viabilité et leur capacité d'adaptation.
- **Cible 6 du CMBKM** : Espèces exotiques envahissantes  
Éliminer, minimiser, réduire et/ou atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en gérant les voies d'introduction des espèces exotiques, en prévenant l'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes prioritaires, en réduisant les taux d'introduction et d'établissement d'autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d'au moins 50 % d'ici à 2030, en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les sites prioritaires, tels que les îles.

En gérant activement les espèces envahissantes et en protégeant les ressources végétales et animales du Canada, l'ACIA contribue à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, de la forêt et de la biodiversité.

L'ACIA intègre les principes du développement durable à tous les aspects de son travail afin de favoriser un Canada plus sain et plus résilient.

Plus de renseignements sur l'apport de l'ACIA au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans [notre stratégie ministérielle de développement durable](#).

## Intelligence artificielle

L'ACIA fait progresser sa transformation numérique grâce à l'adoption stratégique de l'IA pour améliorer l'excellence réglementaire, l'efficacité opérationnelle et l'innovation scientifique. Cette approche repose sur les principes de responsabilité, de transparence et de sécurité, ce qui garantit l'alignement sur les directives du gouvernement du Canada et maintient la confiance du public. Dans le cadre de ces efforts, l'agence continuera de renforcer son infrastructure numérique afin de soutenir pleinement soutenir les capacités liées à l'IA et les innovations futures.

L'agence intègre l'IA dans ses activités quotidiennes pour mieux servir les Canadiens et les Canadiennes. En automatisant les tâches de routine et en rationalisant les processus, l'IA aidera le personnel de l'ACIA à travailler plus efficacement et à se concentrer sur la prestation de services de grande qualité. Cette technologie favorisera également des décisions plus rapides et mieux étayées par les données, ce qui permettra à l'agence de répondre plus rapidement et plus

précisément aux besoins des intervenants. En fin de compte, l'IA aidera l'ACIA à réduire ses coûts, à améliorer la prestation de services et à renforcer sa capacité à protéger l'approvisionnement alimentaire au Canada, ainsi que la santé des végétaux et des animaux.

Le personnel de l'ACIA sera outillé et préparé à intégrer l'IA dans les opérations. Pour appuyer l'intégration réussie de l'IA, l'ACIA prendra les mesures suivantes :

- lancer des programmes complets de perfectionnement et des formations ciblées pour garantir une utilisation sûre et efficace des outils d'IA
- mettre en œuvre des stratégies de gestion du changement pour orienter les transformations culturelles et opérationnelles
- renforcer la gouvernance de l'IA en créant un groupe de travail sur l'IA et un centre d'expertise responsable de superviser la conformité, l'état de préparation, la sécurité et les normes éthiques
- offrir l'accès aux outils de développement et plateformes d'IA approuvés afin d'accroître la productivité et de réduire les charges de travail manuelles
- investir dans l'amélioration de l'infrastructure numérique pour permettre l'adoption sécurisée, évolutive et efficace de l'IA dans l'ensemble de l'agence

Dans le cadre de divers projets pilotes, l'agence teste l'IA générative, un type d'IA capable de créer de nouveaux contenus, notamment du texte, des images, de l'audio ou du code. L'ACIA explore également la possibilité d'utiliser des agents virtuels pour aider les inspecteurs et les analystes politiques à simplifier le traitement des demandes, à réduire les tâches manuelles et à raccourcir les délais de résolution. Le développement réussi par l'ACIA d'outils d'IA comme Fertiscan pour automatiser l'examen des étiquettes d'engrais et Nachet, qui appuie l'identification plus rapide des semences de mauvaises herbes, a montré que l'IA peut réduire le temps d'analyse et améliorer la prestation de services dans toutes les fonctions réglementaires. L'ACIA renforcera sa capacité d'évaluation des risques en utilisant des algorithmes avancés, tels que le modèle d'Évaluation du risque axé sur les établissements et le modèle de l'Explorateur des risques liés aux importations d'aliments, qui contribuent à une prise de décision plus intelligente et plus proactive dans la protection de l'approvisionnement alimentaire du Canada.

L'ACIA mettra en œuvre des fonctionnalités basées sur l'IA sur un nombre limité d'offres de services et de processus d'infrastructure, mesurera l'efficacité et les améliorations de l'expérience client, et peaufinera son approche avant d'étendre davantage son utilisation de l'IA. Ce déploiement fondé sur des données probantes garantit une mise en œuvre responsable et soutient l'objectif de l'agence de fournir aux employés des services de TI fiables, rentables et en temps opportun. En intégrant stratégiquement l'IA dans ses opérations et en modernisant son infrastructure numérique, l'ACIA jette les bases d'un système de sécurité alimentaire plus moderne, plus efficace et plus adaptable, mieux en mesure de répondre aux besoins des Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

## Principaux risques

L'ACIA évolue dans un environnement complexe en matière de risques et doit faire face à des situations d'urgence qui se chevauchent, telles que les épidémies animales, les espèces envahissantes et les perturbations du commerce mondial. L'évolution des normes internationales

et les changements climatiques continuent de poser des défis en matière de salubrité des aliments, de santé des végétaux et de santé animale. Grâce à des décisions fondées sur la science, à la collaboration et à la préparation, l'ACIA s'efforce de protéger le système alimentaire canadien et de maintenir la confiance du public.

Le profil de risque de l'agence pour la période de 2024 à 2027 guide la hiérarchisation des risques liés aux services internes et aide l'ACIA à intégrer les considérations relatives aux risques dans sa planification et sa prise de décision.

### **Risques principaux pour la salubrité des aliments et la santé des végétaux et des animaux**

**Risque :** changements dans l'environnement commercial mondial

Les changements dans le commerce mondial peuvent perturber à la fois les importations et les exportations. Avec la moitié de sa production totale exportée, le Canada est un important exportateur agricole qui dépend d'un commerce prévisible et stable. En 2024, avec 100,3 milliards de dollars d'exportations agricoles et 15,6 milliards de dollars d'exportations de produits du bois, les secteurs agricole et forestier du Canada sont un moteur important de l'économie. Les changements dans le commerce, tels que les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, les nouveaux ravageurs et maladies, les changements politiques, les conflits et les barrières commerciales arbitraires et injustifiées, peuvent affecter la capacité du Canada à faire entrer et sortir des marchandises du pays. Ces facteurs sont encore aggravés par l'évolution des politiques commerciales, qui mettent de plus en plus l'accent sur la durabilité et l'action climatique, l'instabilité géopolitique persistante et l'évolution des demandes des consommateurs en matière de transparence et d'authenticité des aliments.

#### **Exemples de mesures prises par l'ACIA pour faire face aux risques :**

- soutenir le Bureau de l'agriculture et de l'agroalimentaire de l'Indo-Pacifique à Manille afin de faire progresser la [Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique](#) et de traiter les risques commerciaux liés au marché grâce à la coopération réglementaire
- maintenir un engagement bilatéral et multilatéral fort avec les partenaires traditionnels et émergents afin de relever les défis liés à l'accès au marché, d'élargir et de diversifier les échanges commerciaux tout en respectant la prise de décision fondée sur la science
- façonner les normes mondiales en dirigeant l'engagement du Canada dans le [Codex Alimentarius](#), l'OIEV et la CIPV afin de protéger la santé publique et de faciliter le commerce
- surveiller les tendances commerciales et les évolutions réglementaires afin d'identifier les nouveaux enjeux et d'aligner le cadre réglementaire canadien sur les meilleures pratiques
- internationales soutenir la [Loi sur l'unité de l'économie canadienne](#) en poursuivant les efforts visant à éliminer les obstacles au commerce intérieur

**Risque :** Changement climatique

La hausse des températures et le décalage des saisons facilitent la propagation des ravageurs, des maladies et des agents pathogènes nuisibles, menaçant les cultures, le bétail et la sécurité alimentaire. Par exemple, le réchauffement climatique pourrait permettre à des insectes comme la mouche lanterne tachetée de se déplacer vers le nord, nuisant ainsi aux industries viticoles, fruitières et horticoles. Le réchauffement des océans pourrait également favoriser la propagation

de maladies aquatiques, tandis que la réduction des habitats rapproche la faune sauvage des exploitations agricoles et des populations humaines, augmentant ainsi le risque de maladies animales et zoonotiques.

Ces changements augmentent la pression sur l'ACIA pour prévenir et répondre aux menaces qui pèsent sur les aliments, les végétaux, les animaux et l'économie. Les conditions météorologiques extrêmes risquent également d'endommager les laboratoires et les installations d'inspection de l'ACIA, ce qui pourrait réduire sa capacité à fournir des services en temps opportun.

#### **Exemples de réponses de l'ACIA aux risques :**

- collaborer avec les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, autochtones et industriels afin de partager les renseignements sur les risques et de traiter les vulnérabilités climatiques hautement prioritaires
- intégrer la durabilité dans les politiques et les programmes, notamment la formation et la sensibilisation du personnel au changement climatique et à la préparation aux situations d'urgence
- appliquer une approche « Une seule santé » pour gérer les risques liés au climat dans les domaines de la santé humaine, animale et environnementale
- soutenir la recherche et la prospective sur les menaces liées au climat en matière de biosécurité afin d'améliorer la modélisation des risques et la préparation
- mettre en œuvre des mesures d'adaptation basées sur l'évaluation actualisée des risques et des vulnérabilités liés au changement climatique, y compris la gestion des risques financiers
- faire progresser la [Stratégie fédérale de développement durable](#) grâce à la [Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2027](#) de l'ACIA, notamment la résilience des infrastructures et la modernisation des laboratoires en partenariat avec Laboratoires Canada

#### **Risque : Urgences multiples simultanées**

Le commerce mondial, les changements climatiques et les pressions environnementales entraînent des épidémies plus fréquentes et plus importantes de maladies animales et de ravageurs végétaux graves dans le monde entier. Ces menaces sont souvent plus contagieuses, touchent davantage d'espèces et créent des risques plus importants pour la santé humaine, animale et végétale. Citons par exemple des ravageurs tels que la mouche lanterne tachetée et l'agrile du frêne, et des maladies animales telles que la fièvre aphteuse, la rage, la maladie débilitante chronique et l'IAHP. L'épidémie actuelle d'IAHP montre comment les maladies peuvent se propager entre les espèces, perturber les secteurs de l'élevage et présenter des risques pour la santé publique.

Même une seule épidémie majeure peut mettre à rude épreuve la capacité de l'ACIA à fournir ses services habituels. Plusieurs situations d'urgence simultanées pourraient submerger les ressources. Les risques sont encore accrus par d'autres crises qui ne relèvent pas du mandat de l'ACIA, telles que les conditions météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles ou les épidémies de maladies humaines. Parallèlement, l'ACIA doit être prête à enquêter et à communiquer les incidents liés à la salubrité des aliments, tels que les rappels, afin de protéger les consommateurs et de maintenir la confiance dans le système alimentaire canadien.

**Exemples de mesures prises par l'ACIA pour faire face aux risques :**

- renforcement des contrôles à l'importation et exigences supplémentaires concernant les aliments pour animaux, les céréales, les matières végétales et les animaux provenant de régions ou de pays identifiés comme présentant un risque élevé de parasites ou de maladies
- augmentation de la capacité des laboratoires grâce à la formation croisée du personnel aux méthodes de diagnostic essentielles pour le diagnostic des maladies
- amélioration de la préparation aux maladies animales exotiques, notamment la fièvre aphteuse et l'influenza aviaire hautement pathogène
- amélioration du partage de renseignements avec les partenaires nationaux et internationaux pour la détection précoce des menaces
- renforcement de la sensibilisation du public aux espèces envahissantes, aux zoonoses et aux risques liés à la sécurité alimentaire par le biais de campagnes numériques et de la mobilisation des parties prenantes
- maintien de protocoles d'urgence évolutifs dans le cadre du cadre de gestion des urgences afin de coordonner les réponses à des menaces multiples

**Risque :** Érosion de la confiance du public dans le rôle de l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation et source d'information crédible

La baisse de confiance dans le gouvernement, les rappels alimentaires très médiatisés, la désinformation en ligne et les épidémies majeures peuvent réduire la confiance dans l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation et source d'information fiable. La recherche d'opinion publique montre que de plus en plus de consommateurs s'inquiètent de la transparence des ingrédients alimentaires et de la fabrication, de l'inflation des prix et de la responsabilité. Ces préoccupations risquent d'éroder la confiance dans les producteurs alimentaires, l'utilisation de la science alimentaire et la solidité du système de sécurité alimentaire du Canada.

Une baisse de la confiance du public envers l'ACIA pourrait également créer des risques directs pour les consommateurs. Si les gens ignorent les conseils ou les règles de l'agence, ils pourraient manipuler les aliments de manière dangereuse, propager des maladies végétales ou animales, ou acheter des aliments en ligne auprès de sources non sûres.

**Exemples de réponses de l'ACIA aux risques :**

- lutter contre la désinformation en améliorant la transparence et la communication grâce à des messages publics opportuns et fondés sur des données scientifiques et à des initiatives élargies en matière de science ouverte
- mobiliser les parties prenantes par le biais de consultations avec les Canadiens, les partenaires autochtones et l'industrie afin de refléter la diversité des points de vue
- surveiller et atténuer les risques à l'aide de systèmes d'alerte précoce et d'initiatives de lutte contre la fraude alimentaire afin de protéger les consommateurs et l'intégrité du marché
- adapter la communication en fonction des recherches d'opinion publique afin d'améliorer la pertinence et l'accessibilité des messages
- mener des campagnes de sensibilisation du public afin d'améliorer les connaissances alimentaires et de clarifier l'étiquetage pour les Canadiens afin qu'ils puissent faire des choix éclairés

## Risques clés pour les services internes

### **Risque : retard dans la modernisation des infrastructures techniques et physiques**

À mesure que les activités et les technologies évoluent rapidement, l'ACIA doit être prête à répondre à des exigences administratives et techniques changeantes. Le vieillissement des infrastructures et le financement limité peuvent nuire à l'efficacité de la prestation des services, en particulier lorsque les priorités changent pour répondre à des problèmes émergents ou à des situations d'urgence. Les retards dans le renouvellement des plateformes informatiques peuvent entraîner des perturbations internes et externes, réduire la productivité et nuire à l'efficacité de la prise de décision, ce qui pourrait avoir une incidence sur la confiance du public envers l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation.

Un investissement insuffisant dans les infrastructures vieillissantes augmente également le risque de pannes ou d'arrêts imprévus des équipements ou des bâtiments, ce qui pourrait interrompre des activités essentielles telles que le soutien au commerce, la prise de décision fondée sur des données scientifiques, la surveillance et la sécurité alimentaire.

### **Exemples de réponses de l'ACIA aux risques :**

- adopter des stratégies visant à promouvoir la transformation numérique et à moderniser les services et les plans de gestion des données, notamment :
- s'aligner sur la [Stratégie relative aux données de 2023 à 2026 pour la fonction publique fédérale](#)
- mettre en œuvre la stratégie de données et d'analyse 2025 à 2028 de l'ACIA
- actualiser la stratégie numérique de l'ACIA
- améliorer les outils numériques tels que la plateforme de prestation de services numériques afin d'en renforcer la convivialité
- mettre en œuvre les recommandations du plan de gestion des biens immobiliers de l'agence afin d'améliorer l'état des installations, leur résilience et leur durabilité face aux impacts climatiques
- poursuivre le partenariat avec Laboratoires Canada afin de moderniser les installations de laboratoire, en intégrant des équipements de pointe et des opérations écologiques et neutres en carbone

### **Risque : difficultés à maintenir une main-d'œuvre diversifiée, inclusive et compétente**

En tant qu'organisme scientifique, l'ACIA s'appuie sur des spécialistes hautement qualifiés, notamment des vétérinaires, des scientifiques de laboratoire, des inspecteurs, des experts en alimentation, en végétaux et en animaux, ainsi que des experts en politiques et en technologies de l'information, pour remplir son mandat. Une pénurie critique de personnel dans ces domaines peut nuire à la capacité de l'agence à offrir des programmes et des services essentiels.

Les défis liés à la constitution d'une main-d'œuvre diversifiée persistent également, en particulier en ce qui concerne le recrutement et la rétention des personnes handicapées et des membres de la communauté PANDC. Une main-d'œuvre diversifiée et inclusive est essentielle pour améliorer l'efficacité, éliminer les obstacles systémiques, renforcer la collaboration et favoriser l'innovation.

### **Exemples de mesures prises par l'ACIA pour faire face aux risques :**

- faire progresser le plan d'accessibilité de l'ACIA en identifiant les obstacles au recrutement des personnes handicapées et en actualisant les politiques et les outils de dotation en personnel dans une optique d'accessibilité
- collaborer avec des organisations telles que [VivreTravaillerJouer](#) pour soutenir l'embauche inclusive des personnes handicapées
- Poursuite des possibilités de développement de carrière pour les employés noirs, autochtones ou de couleur
- Renforcement des perspectives autochtones dans la science fédérale grâce à un partenariat continu avec le groupe STIM-A, à la promotion de la compétence culturelle, au respect des approches autochtones en matière de gestion environnementale et à l'intégration des connaissances autochtones dans la prise de décision

## Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de l'ACIA au cours des 3 prochains exercices et compare les dépenses prévues de l'exercice 2026 à 2027 avec les dépenses réelles de l'exercice en cours et des exercices précédents.

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État des résultats condensé prospectif](#)
- [Ressources humaines](#)

## Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues du ministère de 2023 à 2024 à 2028 à 2029.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 7: Sommaire des dépenses de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 7 indique la somme d'argent dépensée par l'ACIA au cours des 3 derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes. Les montants de l'exercice 2025 à 2026 sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

<b>Responsabilités essentielles et services internes :</b>	<b>Dépenses réelles de 2023 à 2024</b>	<b>Dépenses réelles de 2024 à 2025</b>	<b>Dépenses prévues pour 2025 à 2026</b>
Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains	877 330 418	830 746 084	844 446 333
<b>Total partiel</b>	<b>877 330 418</b>	<b>830 746 084</b>	844 446 333
Services internes	201 991 068	209 002 886	182 183 857
<b>Total</b>	<b>1 079 321 486</b>	<b>1 039 748 970</b>	<b>1 026 630 190</b>

### Analyse des dépenses des 3 derniers exercices

Les dépenses prévues pour 2025 à 2026 au titre des responsabilités principales sont plus élevées que celles prévues pour 2024 à 2025 en raison des indemnités légales. Les dépenses prévues pour les services internes en 2025 à 2026 sont moins élevées que celles prévues pour 2024 à 2025 en raison des paiements rétroactifs liés aux conventions collectives.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la section Finances de [l'InfoBase du GC](#).

### Tableau 8 : Dépenses prévues au cours des 3 prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 8 présente les dépenses prévues par l'ACIA au cours des 3 prochaines années, par responsabilité essentielle et les dépenses sur les services internes.

<b>Responsabilités essentielles et services internes :</b>	<b>Dépenses prévues pour 2026 à 2027</b>	<b>Dépenses prévues pour 2027 à 2028</b>	<b>Dépenses prévues pour 2028 à 2029</b>
Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains	666 934 957	621 249 328	602 667 162
<b>Total partiel</b>	<b>666 934 957</b>	<b>621 249 328</b>	<b>602 667 162</b>
Services internes	172 157 405	159 831 640	158 059 636
<b>Total</b>	<b>839 092 362</b>	<b>781 080 968</b>	<b>760 726 798</b>

### Analyse des dépenses des 3 prochains exercices

Les dépenses prévues pour 2027 à 2028 et 2028 à 2029 diminuent principalement en raison de l'examen exhaustif des dépenses.

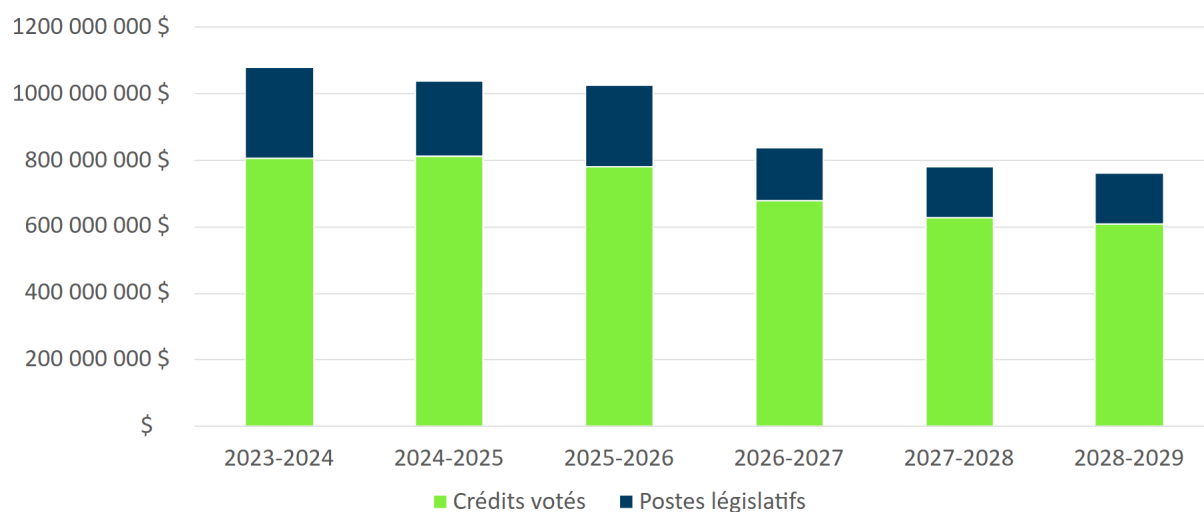
Des renseignements financiers plus détaillés des dépenses prévues se trouvent dans la section [Finances de l'InfoBase du GC](#).

### Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consultez les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

### Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de 6 exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de 2023 à 2024 à 2028 à 2029.



Description textuelle du graphique 1

Exercice	Total	Crédits votés	Postes législatifs
2023 à 2024	1 079 321 486 \$	805 973 698 \$	273 347 788 \$
2024 à 2025	1 039 748 970 \$	810 981 845 \$	228 767 125 \$
2025 à 2026	1 026 630 190 \$	779 119 756 \$	247 510 434 \$
2026 à 2027	839 092 362 \$	677 228 295 \$	161 864 067 \$
2027 à 2028	781 080 968 \$	627 061 780 \$	154 019 188 \$
2028 à 2029	760 726 798 \$	608 111 923 \$	152 614 875 \$

#### Analyse du financement législatif et voté pour une période de 6 exercices

Les dépenses prévues pour les années 2023 à 2024 à 2025 à 2026 sont plus élevées, principalement en raison des indemnités légales et des dépenses de fonctionnement liées à la réponse d'urgence à la grippe aviaire hautement pathogène. Les dépenses prévues pour 2026 à 2027 sont inférieures à celles des années précédentes, principalement en raison de l'abandon progressif de diverses initiatives et elles sont encore plus faibles en 2027 à 2028 et 2028 à 2029, en grande partie à cause de l'examen complet des dépenses.

Pour en savoir plus sur les crédits ministériels de l'ACIA, consultez le [Budget principal des dépenses de 2026 à 2027](#).

#### État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de l'ACIA de 2025 à 2026 à 2026 à 2027.

Tableau 9 : État des résultats condensé prospectif pour l'exercice terminé le 31 mars 2027 (en dollars)

Le tableau 9 résume les charges et les revenus affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts pour la période de 2025 à 2026 à 2026 à 2027. Les montants prévus et projetés dans le présent état des opérations ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants prévus et projetés qui sont présentés dans d'autres sections du Plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Renseignements financiers	Résultats prévus pour 2025 à 2026	Résultats projetés pour 2026 à 2027	Différence (prévus moins projetés)
Total des charges	1 123 056 000	1 052 255 000	-70 801 000
Total des revenus	53 000 000	53 000 000	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 070 056 000	999 255 000	-70 801 000

#### Analyse des résultats prévus et projetés

L'ACIA prévoit une diminution de 6 % des dépenses totales en 2026 à 2027 par rapport à l'exercice 2025 à 2026. Ce changement découle principalement d'une réduction des paiements compensatoires liés à la santé animale en réponse à l'éclosion de l'IAHP.

[Un état des résultats prospectif et des notes connexes pour 2026 à 2027](#) plus détaillés, y compris un rapprochement du coût net des opérations avec les autorisations demandées, sont accessibles sur le site Web de l'ACIA.

## Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2023 à 2024 à 2028 à 2029.

Tableau 10 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 10 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de l'ACIA pour les 3 derniers exercices. Les ressources humaines pour l'exercice sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2023 à 2024	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2024 à 2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus pour 2025 à 2026
Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains	5 602	5 416	5 189
<b>Total partiel</b>	<b>5 602</b>	<b>5 416</b>	<b>5 189</b>
Services internes	1 251	1 168	1 086
<b>Total</b>	<b>6 853</b>	<b>6 584</b>	<b>6 275</b>

Analyse des ressources humaines pour les 3 derniers exercices

La diminution du nombre d'équivalents temps plein de l'ACIA en 2024 à 2025 et 2025 à 2026 est liée à la fin des fonds.

Tableau 11 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 11 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein, pour les responsabilités essentielles et les services internes de l'ACIA prévus au cours des 3 prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2026 à 2027	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2027 à 2028	Équivalents temps plein prévus 2028 à 2029
Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains	4 772	4 420	4 356
<b>Total partiel</b>	<b>4 772</b>	<b>4 420</b>	<b>4 356</b>
Services internes	996	887	870
<b>Total</b>	<b>5 768</b>	<b>5 307</b>	<b>5 226</b>

Analyse des ressources humaines pour les 3 prochains exercices

La diminution du nombre d'équivalents temps plein de l'ACIA en 2027 à 2028 et en 2028 à 2029 est liée à l'examen complet des dépenses.

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web du l'ACIA :

- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)

Des renseignements sur la [stratégie de développement durable de l'ACIA](#) sont disponibles sur le site Web du l'ACIA.

## Dépenses fiscales fédérales

Le Plan ministériel de l'ACIA ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

## Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre(s) de tutelle : L'honorable Marjorie Michel

Administrateur général : Paul MacKinnon

Portefeuille ministériel : Santé

Instrument habilitant : [Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments](#)

Année de constitution ou de création : 1997

Autres :

- [Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire](#)
- [Loi sur les aliments et drogues](#)
- [Loi sur la salubrité des aliments au Canada](#)
- [Loi sur les engrais](#)
- [Loi sur la protection des obtentions végétales](#)

- [Loi sur la protection des végétaux](#)
- [Loi sur les semences](#)
- [Loi sur la santé des animaux](#)
- [Loi relative aux aliments du bétail](#)

## Coordonnées du ministère

Adresse postale :

Agence canadienne d'inspection des aliments

1400, chemin Merivale

Ottawa (Ontario)

K1A 0Y9

Canada

Numéro de téléphone : 1 800 442-2342/1 613 773-2342

Téléimprimeur (ATS) : 1 800 668-7735

Site(s) Web : [inspection.canada.ca](http://inspection.canada.ca)

## Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (Gender-based Analysis Plus [GBA Plus])

Est un outil analytique servant à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est impacté par l'enjeu ou l'occasion abordée par l'initiative; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée aux différents besoins des personnes les plus impactées; de même que d'anticiper et de lever les obstacles empêchant d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

L'utilisation de l'ACS Plus implique d'adopter dans notre travail une approche qui tienne compte du genre et de la diversité. Prendre en compte tous les facteurs identitaires intersectionnels dans le cadre de l'ACS Plus, pas seulement le sexe et le genre, est un engagement du gouvernement du Canada.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Autorisations non budgétaires comprenant des opérations sur l'actif et le passif pour des prêts, des placements et des avances ou des comptes à fins déterminées, établis en vertu de lois particulières ou d'autorisations non législatives dans le budget des dépenses et ailleurs. Les opérations non budgétaires sont les dépenses et les recettes liées aux créances et aux obligations financières du gouvernement à l'égard de parties extérieures. Les opérations non budgétaires sont des dépenses et des recettes liées aux créances du gouvernement envers des tiers et à ses obligations à l'égard de ces derniers. Les opérations non budgétaires incluent l'ensemble des opérations portant sur les prêts, les investissements et les avances de fonds; en comptant et en comptes débiteurs; en fonds publics reçus ou perçus à des fins admises; et tout autre actif et passif. Les autres biens ou obligations, qui ne sont pas définis de façon précise dans les codes d'autorisations G à P, doivent être enregistrés sous un code R, qui est le code d'autorisation résiduel pour tous les autres biens et obligations.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada ([Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#)).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux ministères fédéraux ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2026 à 2027, les priorités gouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le [discours du Trône de 2025](#).

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

Une seule santé (One Health)

Une approche collaborative multisectorielle et multidisciplinaire pour aborder les menaces sanitaires communes, qui reconnaît les interconnexions entre les êtres humains, les animaux, les plantes et leur environnement partagé.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Effet ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.